# JOURNAL HELVETIQUE RECÜEIL

PIECES FUGITIVES

DELITERATURE

CHOISIE;

De Poësie; de Traits d'Histoire ancienne & moderne; de Découvertes des Sciences & des Arts; de Nouvelles de la Republique des Lettres; & de diverses autres Particularités interessantes & curieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.

## DEDIĖ AU ROI.

AVRIL 1758.



NEUCHATEL.

DE L'Imprimerie Des Journalistes.

MDCCLVIII.



### \$ )( 363 )( \$



# JOURNAL HELVETIQUE.

AVRIL 1758.

### ●《张铁铁铁铁铁铁铁 ◆ 铁铁铁铁铁铁铁

### **ECLAIRCISSEMENS**

Sur les Aparitions des Anges & de Jesus-Christ, à Marie-Magdelaine, & aux Apôtres, le jour de la Résurrection du Seigneur.

MON unique dessein, dans cet Ecrit, est de faire voir le parsait acord de nos Evangelistes, dans leurs disérens récits des Aparitions, par lesquelles, non seulement MARIE MAGDELAINE & les Fommes qui l'acompagnoient, mais aussi les Apôtres, estrent une entière certitude de la Ré-

364

surrection de nôtre Seigneur. Ecoutons d'abord St. MATTHIEU: Voici son récit : " Le jour du Sabat étant fini, & le prémier de l'autre semaine començant à peine à luiré, MARIE MAGDELAINE, & l'autre MARIE, vinrent pour voir le Sépulcre. Or il y avoit eû un grand tremblement de terre; & même un Ange du Seigneur descendu du Ciel, étoit venu ôter la pierre de devant le Sépulcre, & s'é-22 toit assis dessus. Son regard étoit semblable à un éclair, & son vêtement étoit blanc come la neige. Les Gardes en 22 avoient été tellement éfraiez, qu'ils en 93 étoient devenus come morts. Mais l'Ange s'adressant aux Femmes, leur dit, 3> Pour vous, n'aïez point de peur: Je sai 22 que vous cherchez Jesus, qui a été cru-33 cifié. Il n'est point ici ; il est ressuscité, come il l'avoit dit : Venez, voiez le lieu où le Seigneur avoit été mis; & allez en diligence dire à ses Disciples, qu'il s'en va devant vous en Galilée: Voilà son comandement : Je vous l'ai dit. Etant aussitot forties du fépulcre, remplies de crainte & d'une grande joie , elles coururent anoncer cette nouvelle à ses Disciples." Math. XXVIII. 1. - 8.

Venons maintenant à ST. MARC. " Quand

le jour du Sabat fut passé, dit-il, MA-RIE MAGDELAINE, MARIE Mére de JA-QUES, & SALOME', qui avoient acheté des drogues aromatiques pour embaumer Jesus, fortirent de grand matin, le prémier jour de la semaine, & arrivérent au Sépulcre à Soleil levant. Et come elles se disoient l'une à l'autre, Qui nous ôtera la pierre de devant le Sépulcre? Aïant regardé de ce côté-là, elles virent que la pierre étoit ôtée; or cette pierre étoit extrèmement grosse. Puis étant entrées dans le Sépulcre, elles virent un jeune Home assis du côté droit, vêtu d'une robe blanche, & elles en furent épouvantées. Mais il leur dit: Ne vous éfraïez point; vous cherchez Jesus de Nazareth, qui a été crucifié : Il est ressuscité, il n'est point ici : Voici le lieu où on l'avoit mis. Allez & dites à ses Disciples & à Pierre, qu'il se rendra avant vous en Galilée: Vous le verrez là, come il vous l'a dit. Aussi-tôt étant sorties, elles s'enfuirent du Sépulcre; car un tremblement & un ravissement les avoit saisses, & elles ne dirent rien à persone; parce qu'elles craignoient. " Marc XVI. I. - 8.

Quoi? dira-t-on, n'y a t-il pas une contradiction manifeste, entre ST. MATTHIEU,

qui

qui assure, que ces Femmes coururent anoncer aux Disciples la résurrection du Seigneur, & ST. MARC, qui déclare, qu'elles n'en dirent rien à persone? Non certainement; il n'y a là aucune contradiction; parce que ces faits sont l'un & l'autre possibles, vraisemblables, & faciles à concilier, étant des suites toutes naturelles de l'état même des choses & des persones, & de la constitution du cœur humain. Mettons nous pour un moment, en la place de ces Femmes. Suposons, qu'aïant vû nôtre Seigneur expirant sur la Croix, puis couché dans le tombeau, nous fusions ensuite venus à son Sépulcre, pour embaumer son Corps, & qu'un jeune Home, vêtu d'une robe blanche, s'y fut présenté à nous. & nous eut assuré, qu'il étoit ressuscité, conformément à ses prédictions, & que pour le voir, nous n'avions qu'à nous rendre en diligence en Galilée, avec tous ses autres Disciples; notre prémier mouvement n'auroit il pas été de courir anoncer cette bone nouvelle, à ceux que sa mort avoit plongez come nous, dans l'afliction & dans les larmes? Mais après cela, n'aurions nous pas été bientôt arrêtez par ces réflexions si naturelles? Qui sait si ce jeune Home vetu de blanc, que nous venons de voir dans le Sépulcre, n'y

a point été placé par nos Enemis, pour tendre un piége à nôtre crédulité? On cherche peut-être à trouver en nous quelque aparence de crime, pour sévir contre nous. Quelle ne seroit pas nôtre confusion, & dans quel embaras ne nous trouverions nous pas, si après que nous aurions publié la réfurrection de notre bon Maitre, l'on venoit exposer son corps mort à la vue du Peuple, pour nous couvrir de honte, & nous faire paroitre coupables d'imposture? Quelle ne seroit pas aussi nôtre imprudence, si sur la seule parole de ce jeune Home, nous engagions tous les Disciples de Jesus, à aller avec nous en Galilée, pendant qu'on nous dresseroit peut-être en chemin des embuches, pour faire main basse sur nous, & nous passer tous au fil de l'égée? Après des réflexions si judicieuses, & dans des cir-constances si critiques, la prudence 'nous permettroit-elle de prendre un autre parti, que celui de garder un parfait silence, sur l'aparition & le discours de ce jeune Home? C'est aussi ce que firent ces saintes Femmes. Non seulement ST. MARC le dit en termes formels, come nous l'avons vû ci-dessus; mais ST. JEAN s'explique aussi de maniére à no nous laisser là dessus aucun doute. Ecoutons-le.

" Le prémier jour de la semaine, dit-il. dès le grand matin, come il faisoit encore obscur, MARIE MAGDELAINE étant allée au Sépulcre, trouva que la pierre en " étoir ôtée. Elle courut donc à SIMON , PIERRE, & à l'autre Disciple que JESUS aimoit, & leur dit: Le Seigneur a été enlevé du Sépulcre, & nous ne favons où on l'a mis. De sorte que PIERRE partit au même instant, & cet autre Disciple avec lui. Ils couroient tous deux 3 mais l'autre Disciple aiant couru plus vite que PIERRE, arriva le prémier au Sépulcre. Et s'étant courbé, il vit les linges qui étoient là; mais il n'entra pas. SIMON PIERRE, qui le suivoit, étant arrivé, entra dans le Sépulcre, & vit aussi les linges qui y étoient. Pour le Suaire, qu'on avoit mis sur sa tête, il n'étoit pas au même endroit que les autres linges; mais il étoit dehors, plié dans un lieu à part. Alors l'autre Disciple, qui étoit arrivé au Sépulcre, y entra aussi, il vit & il crut qu'on l'avoit enlevé: Car ils n'avoient pas encore bien , compris ce que dit l'Ecriture, qu'il devoit ressusciter des morts. Après cela , les Disciples s'en retournérent chez eux. y Jean XX. 1. 10.

Ce récit de ST. JEAN ne démontre-til pas la vérité de ce que ST. MARC à posé en fait, savoir, que MARIE MAGDE-LAINE & les Femmes qui étoient avec elles ne dirent rien alors à persone de l'aparition de l'Ange, sous la figure d'un jeune Home vétu de blanc, & de l'ordre qu'il leur avoit doné? Mais écoutons aussi ST. Luc.

" Le prémier jour de la semaine, dit-il, ,, ces Femmes, acompagnées de quelques ,, autres, allérent de grand matin au Sépul-, cre, portant les Aromates qu'elles , avoient préparez. Et aïant trouvé qu'on ,, avoit retiré la pierre, qui fermoit le Sé-" pulcre, elles y entrérent; mais elles n'y ,, trouvérent point le Corps du Seigneur " Jesus." Ici je me vois obligé d'avertir mes Lecteurs, que nos Versions ne rendent pas éxactement les paroles de nôtre Evangeliste, quand elles lui font ajouter dans le verset suivant, Ce qui les aïant mis en grande perpléxité, voici tout à coup deux Homes qui paroissent devant elles avec des habits d'un éclat éblouissant. St. Luc s'exprime un peu autrement dans l'Original. ,, Puis ,, il arriva , dit-il , durant les incertitu-,, des où elles furent à ce sujet, que deux .. Homes parurent tout à coup devant elles , avec

avec des vêtemens brillans de lumiére. Come elles étolent éfraiées, & qu'elles baissoient le visage contre terre, ils leur dirent, Pourquoi cherchez vous parmi les morts, celui qui est vivant? Il n'est point ici; mais il est ressuscité. Souvenez vous de ce qu'il vous disoit, lors qu'il étoit encore en Galilée : Il faut, disoit-il, que le Fils de l'Home soit livré entre les mains des pécheurs; qu'il soit crucifié, & qu'il ressuscite le troisiéme Alors elles se ressouviment des paroles de Jesus. Et étant de retour du Sépulcre, elles racontérent ces choses , aux onze, & à tous les autres Disciples. ., Ce fut Marie Magdelaine, Jeanne, , MARIE Mére de JAQUES, & les autres qui étoient avec elles, qui firent ce récit aux Apôtres. Mais ils ne regardérent ce qu'elles leur disoient, que come une rèverie, & ils ne les crurent point. Toutefois Pierre se levant étoit couru au Sépulcre, & s'étant baisse, il n'avoit , vû que les Linges qui étoient par terre; ,, après quoi il s'étoit retiré, admirant en " lui-même ce qui étoit arrivé." XXIV. 1. 12.

Nos Interprêtes confondent cette aparition de deux Anges sous des habits brillans

come des éclairs, avec celle de l'Ange qui s'étoit d'abord montré aux Femmes sous la figure d'un jeune Home, simplement vêtu d'une robe blanche. Mais c'est se tromper visiblement, que de ne pas distinguer deux visions si diférentes, & par le nombre des Acteurs qui y parurent, & par leurs vêtemens, & par leurs Discours. Dans le prémier voiage des Femmes au Sépulcre, auroit il été raisonable de censurer leur empressement à y venir chercher le Corps du Seigneur pour l'embaumer, & de leur dire, Pourquoi cherchez-vous parmi les morts celui qui est vivant? Mais cette question, qui alors auroit renfermé un reproche prématuré, se trouvoit être de faison dans leur second voiage, lors qu'on leur avoit apris, que le Seigneur étoit ressuscité. L'Ange qui leur avoit parlé la prémiére fois, s'étoit contenté de leur ordoner, de la part du Seigneur, d'aller en diligence dire à ses Disciples, qu'il se rendroit avant eux en Galilée, & qu'ils le verroient là, suivant sa promesse; mais dans la seconde aparition, les deux Anges, fans leur rien ordoner de semblable, leur disent simplement : Souvenez vous de ce qu'il vous disoit, lors qu'il étoit encore en Galilée. Il faut, disoit il, que le Fils de l'Home soit livré entre les mains des pécheurs, qu'il soit cru=

crucisié, & qu'il ressuscite le troisiéme jour. Enfin ce qui achève de démontrer, que l'aparition des deux Anges dont parle ST. Luc est entiérement diférente de celle que raportent les deux prémiers Evangelistes, c'est qu'au lieu que les Femmes n'avoient riendit à persone, de ce qu'elles avoient vû & entendu, à leur prémière entrée dans le Sépulcre, elles racontérent au contraire aux Onze, & à tout les autres Disciples, tout ce qu'elles avoient remarqué, & qui leur avoit été dit, dans cette aparition des deux Anges.

Il est important d'observer, qu'au second retour de ces Femmes à Jérusalem, & dans le récit qu'elles firent alors à tous les Disciples, elles ne leur dirent point qu'elles eussent vû le Seigneur ressuscité; preuve certaine, qu'en ce tems-là, il ne s'étoit encore montré vivant à aucune d'elles; sans quoi elles n'auroient pas manqué de le dire, pour vaincre l'incrédulité de ces Homes, si dificiles à persuader. Loin de surmonter cette incrédulité, elles s'y laissé. rent elles mêmes entrainer, & recomencérent à craindre, qu'il n'y eût quelque artifice des Juifs, jusques sous les habits lumineux des deux Homes, qui leur avoient parlé la seconde fois. Ainsi, n'espérant plus plus de voir leur bon Maitre vivant, elles retournérent pour la troisiéme sois au Sépulcre, afin de découvrir enfin s'il étoit possible par de plus éxactes recherches, où l'on avoit mis son Corps. Ce sut dans ce troisiéme Voïage qu'elles eurent la consolation & la joie de le voir vivant. Mais laissons parler sur ce sujet nos Evangelistes.

troisième Voiage qu'elles eurent la consolation & la joie de le voir vivant. Mais laissons parler sur ce sujet nos Evangelistes. ,, Jesus, dit St. Marc, étant ressus, , cité de grand matin, le prémier jour de ,, la Semaine, il aparut prémièrement à Ma-, re Magdelaine, dont il avoit chasse ,, sept Démons. Elle s'en alla d'abord l'a-, noncer à ceux qui avoient été avec lui, & , qui étoient dans le deuil & dans les pleurs. , Mais eux, entendant dire qu'il étoit , vivant, & qu'elle l'avoit vu, ne le cru-, rent point. " Marc XVI. 9. - 11.

ST. JEAN entre un peu plus dans le détail sur cette aparition. Voici ce qu'il en dit:

"MARIE se tenoit auprès du Sépulcre, fon-", dant en larmes: Come donc elle pleuroit, ", elle se baissa pour regarder dans le Sépulcre: ", Elle vit deux Anges vêtus de blanc. ", qui étoient assis dans le lieu où l'on avoit ", mis le Corps de Jesus, l'un à la tête, ", & l'autre aux pieds: Et ils lui dirent, ", Femme pourquoi pleurez vous? C'est, ", leur

dit-elle, qu'on a enlevé mon Seigneur, & je ne sai où on l'a mis. Aiant dit cela, elle se tourna pour revenir sur ses pas, & elle vit Jesus, qui se trouva là présent, mais elle ne savoit pas que ce fut lui. Jesus lui dit : Femme , pourquoi pleurez vous? Qui cherchez vous? Elle croïant que ce fut le Jardinier, lui dit: Seigneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites moi où vous l'avez mis, & je le ferai emporter. Jesus lui dit, O MARIE! Alors s'étant retournée, elle lui dit, Rabboni ! c'est à dire ô mon Maitre! [ESUS lui dit , N'en doutez point\*, touchez moi; car je ne suis pas encore monté à mon Pére; mais allez à mes Fréres, & leur dites que je monte à mon Pére & à vôtre Pére, à mon Dieu, & à vôtre Dieu. MAGDELAINE alla donc anoncer aux Disciples qu'elle avoit vû le Seigneur & qu'il lui avoit dit ces choses," Jean XX. 11.-18.

Aн

<sup>[\*]</sup> Je traduis ainsi, parce qu'il me paroit qu'il doit y avoir un point après la particule négative mi, & que l'imperatif du verbe grec distazo est ici sous entendu. Voïez une semblable élipse, après la même particule, Apoc. XIX 10. & XXII. 9.

deux

Au reste Marie Magdelaine n'étoit pas seule dans cette ocasion. Elle étoit encore acompagnée des Femmes, qui ce même, jour, l'avoient déja suivie deux autres sois de Jérusalem au Sépulcre. ST. MATTHIEU ne permet pas de douter que l'autre MARIE tout au moins, ne fut avec elle.,, Come , elles alloient, dit-il; anoncer à ses Dis-,, ciples la troisième Aparition d'Anges, JE-, sus vint lui même au devant d'elles, qui , leur dit, soïez dans la joie, & elles s'a-, prochant lui embrassérent les piés, & , l'adorérent. Alors Jesus leur dit : Ne ,, craignez point; allez, dites à mes Fré-,, res, qu'ils se rendent en Galilée, & qu'ils ", me verront là. " Matth. XXVIII. 9. & IO.

" Après cela, die ST. MARC, il aparut " fous une autre forme à deux d'entr'eux, " qui étoient en chemin pour aller aux " champs. Ceux-ci l'allérent aussi anon-" cer aux autres; mais ils ne les crurent " pas non plus. Ensin il aparut aux On-" ze, pendant qu'ils étoient ensemble à ta-" ble, & il leur reprocha leur incrédulité, " & l'obstination de leur esprit, de n'avoir " point crû ceux qui l'avoient vû ressuscité. " Marc XVI. 12.-14. Come ST. Luc s'étend d'avantage sur ces 376 Journal Helvétique

deux aparitions du Seigneur, il ne sera pas hors de propos de raporter encore ici ce qu'il en dit, d'autant plus que cela me sournira l'ocasion de concilier sa narration avec celle de ST. MARC, que je viens de raporter.

porter. 3, Ce jour-là même, dit ST. Luc, deux , d'entre les Disciples s'en alant à un Bourg nommé Emmaüs, éloigné de jérusalem de soixante stades, s'entretenoient ensemble de tout ce qui s'étoit passé. Or pendant qu'ils parloient, & qu'ils raifonoient ainsi ensemble, Jesus lui même les joignit, & se mit à marcher avec eux. Mais leurs yeux étoient retenus, ensorte qu'ils ne le reconoissoient pas. Il leur dit donc, De quoi vous entretenez vous par le chemin, & d'où vient que vous etes si tristes? L'un d'eux, nommé CLE'OPAS lui répondit, Il n'y a que vous d'assez étranger dans Jérusalem, pour 22 ignorer ce qui s'y est passé ces jours ci. Et quoi? leur dit il. I's répondirent, ce qui est arrivé touchant Jesus de Na. 27 zareth, qui étoit un Prophète puissant en ,, œuvres & en paroles, devant Dieu & de-3, vant tout le Peuple. Coment nos Principaux Sacrificateurs, & nos Magistrats l'ont livré pour être condamné à la mort, ,, & & l'ont crucifié; quoi que nous espérassions que ce seroit lui qui délivreroit Is. raël. Il y a bien plus encore; c'est qu'il y a déja trois jours que ces choses se sont passées. Il est vrai que quelques Femmes d'avec nous, nous ont fort étonez; car étant allées de grand matin au Sépulcre, & n'aïant point trouvé son Corps, elles sont venues le dire, & ensuite qu'elles ont vù paroitre des Anges, qui ont asfuré qu'il est vivant. Et quelques uns de nous sont allez au Sépulcre, & ont trouvé que le Corps avoit été enlevé ainsi que les Femmes l'avoient dit; mais pour lui, ils ne l'ont point vû. Alors Jesus leur dit: O Homes dépourvus de sens. & d'un esprit tardif à croire tout ce qu'ont dit les Prophètes! Ne falloit-il pas que le Christ soufrit tout cela, & qu'ensuite il entrât dans sa gloire? Puis començant par Moise, & poursuivant par tous les Prophètes, il leur expliqua ce qui avoit été dit de lui dans toutes les Ecritures. Cependant ils se trouvérent près du Bourg où ils alloient, & il faisoit semblant de passer outre. Mais ils le forcérent de s'arrêter, lui disant: Demeurez avec nous, car il est déja tard, & le jour co-, mence à baisser. De sorte que Jesus en-Cc , tra ,, tra pour demeurer avec eux. Et come, il étoit avec eux à table, il prit le pain, le , bénit, & l'aïant rompu, il le leur pré, fenta.

" Ce fut alors que leurs yeux s'ouvrirent, & qu'ils le reconurent; mais il dispa-, rut de devant eux. Surquoi ils se dirent ?, l'un à l'autre: Ne nous fentions nous pas le cœur embrasé, lors qu'il nous par-" loit en chemin, & qu'il nous expliquoit , les Ecritures? Et étant partis à l'heure , même, ils retournérent à Jérusalem, où As trouyérent les Onze, & le reste de leur troupe, tous ensemble, qui leur dirent Croirez vous \*, que le Seigneur soit , véritablement ressuscité, & qu'il ait ,, aparu à Simon? Eux, de leur côtă, ra-,, contérent ce qui leur étoit arrivé en che-,, min, & coment ils l'avoient reconu dans , la fraction du pain.

" Co-

<sup>(\*)</sup> Ne faut-il pas supléer ces mots, pour enlever la contradiction qu'il y auroit autrement, entre Luc XXIV. 34. & Marc XVI. 13. & 14? La stite même du Discours montre assez que les Disciples n'ajoutoient pas encore soi au tèmoignage de ceux qui avosent vû le Seigneur ressuscité, sans en excepter le tèmoignage de Ss. Pierre.

.. Come ils faisoient ce récit, Jesus luimème parut au milieu d'eux, & leur dit, Que la paix soit avec vous. Mais dans le trouble & dans la fraïeur où ils étoient. ils s'imaginérent voir un Esprit. Surquoi Jesus leur dit, Pourquoi vous troublez-vous? Et pourquoi s'élève-t-il des pensées dans vos cœurs? Voïez mes mains & mes piés. C'est moi-même. Touchez moi & me considerez. Un Esprit n'a ni chair, ni os, come vous voïez que j'en ai. Et en disant cela, il leur montroit ses mains & ses piés. Mais come la joie & le ravissement où ils étoient, ne leur permettoient pas encore de croire, il ajouta, Avez vous là quelque chose à manger? Et ils lui présentérent un morceau de poisson roti, & un raion de miel. Il en prit & en mangea en leur présence. Puis il leur dit: C'est là ce que je vous disois, pendant que j'étois encore avec vous, qu'il faloit que tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moïse, dans les Prophètes & dans les Psaumes s'acomplit. Alors il leur ouvrit l'esprit. pour leur faire entendre les Ecritures. C'est ainsi, leur dit-il, qu'il est écrit, & , c'est ainsi qu'il faloit que le Christ sousrit, », qu'il ressuscitat le troisséme jour, & qu'on C c 2 prêchat

, prêchât en son nom la repentance & la , rémission des péchés, parmi toutes les , Nations, en començant par Jérusalem. ,, Or vous êtes témoins de ces choses, & , moi je vais vous envoïer ce que mon Pére , vous a promis. Cependant tenez vous , à Jérusalem, jusqu'à ce que vous soïez , revêtus de la vertu d'enhaut. " Luc XXIV. 13 - 49.

" Le même jour, dit ST. JEAN, qui , étoit le prémier de la semaine, sur le soir, , les portes de la maison, où les Disciples " étoient assemblez, étant fermées, par-,, ce qu'ils craignoient les Juifs, Jesus parut au milieu d'eux, & leur idit: Que la paix foit avec vous. Dès qu'il leur eût , dit cela, il leur montra ses mains & son , côté. Les Disciplés donc eurent une ex-, trème joue de voir le Seigneur. Puis JE-,, sus leur dit encore une fois, Que la , paix foit avec vous: Come mon Pére m'a envoïé, je vous envoïe de même. Et en prononçant ces paroles, il sousla sur ,, eux, & leur dit; Recevez le ST. ESPRIT: , Ceux à qui vous remettrez leurs péchés, , ils leur seront remis, & ceux à qui vous , les retiendrez, ils leur seront retenus. , Or Thomas l'un des douze apellé DI-

DYME, n'étoit pas avec eux, lorsque

" JE.

JESUS les vint joindre. Les autres Dif-, ciples dirent donc à THOMAS, Nous , avons vû le Seigneur; mais il leur dit: , Si je ne vois' à ses mains les marques , des Clous, & si je n'y mets le doit, si je , ne mets ma main dans son côté, je ne le croirai point.

"Huit jours après, ses Disciples se trou"vérent encore ensermez ensemble, Tho"MAS étoit alors avec eux. Jesus vint
"donc come les portes étoient fermées, &
"s'étant présenté au milieu d'eux, il leur
"dit: La paix soit avec vous. Puis il dit
"à Thomas; mettez là vôtre doit, & re"gardez mes mains, portez vôtre main
"fur mon côté, & ne soiez point incré"dule, mais croïez. Alors Thomas lui
"répondit en ces mots; mon Seigneur &
"mon Dieu!

" Jesus lui dit, Thomas, parce que " vous m'avez vû, vous avez crû. " Heureux-sont ceux qui n'ont point vû, " & qui ont crû. " Jean XX. 19. 29.

Si l'on demande coment nos Evangelistes trouvent Onze Apôtres, entre les Disciples, pendant que Thomas n'étoit point avec eux, il sera facile de répondre, qu'ils compiènent dans ce nombre MATTHIAS, qui C c 3 étoit

étoit vraisemblablement le prémier des soixante & dix que Jesus avoit nommez & envoiez avec un pouvoir semblable à celui des Apôtres (Luc X. I. & suivans) & qui fut bientôt élevé à l'Apostolat dont Judas Iscariote s'étoit privé par ses crimes. C'est ainsi que Saint Paul comprend le mêmeMatthias dans le nombre des Douze, auxquels il dit, que le Seigneur se sit voir, après s'ètre montré à l'ierre, I. Cor. XV. 5.

,, Pendant que les Femmes étoient al-, lées de grand matin au Sépulcre, quelques uns des Gardes, qui étoient revenus à la Ville, avoient apris aux Sacrificateurs, tout ce qui étoit arrivé. Ils s'assemblérent aussi-tôt, avec les Anciens, & après avoir consulté ensemble, ils donérent une bone some d'argent aux Soldats, & leur dirent : Dites, ses Disciples sont venus la nuit, & ils ont enlevé son Corps, pendant que nous dormions: Et si le Gouverneur en entend parler, nous le lui persuaderons nous-mêmes, & nous vous tirerons de peine. Afant donc pris l'argent, ils suivirent l'ordre qu'ils avoient reçû, & ce bruit s'est répandu parmi les " Juifs, jusqu'à aujourd'hui.

", Mais les onze Disciples s'en allérent en ", Galilée sur la Montagne ou Jesus leur

, avoit

, avoit comandé de se trouver. Lors qu'ils , le virent, ils l'adorérent; même ceux , qui avoient douté. Et Jesus s'apro, chant, leur dit: Tout pouvoir m'a été , doné dans le Ciel & sur la Terre. Allez , donc, faites moi des Disciples parmi tou, tes les Nations, les batisant au nom du , Pére, du Fils, & du Saint Esprit, & leur , aprenant à observer toutes les choses , que je vous ai comandées, & vous éprou, verez que je suis tous les jours avec vous, , jusqu'à l'entière résormation du Siécle. , Amen." Matth. XXVIII. 11 - 20.

Il femble que c'est dans cette aparition là, qu'il leur dit, suivant le récit de ST. MARC., Allez par tout le monde, & prêchez l'Evangile à tous les Homes. Ce-sui squi croira & sera batisé sera fauvé; mais celui qui ne croira point sera condancé. Et voici les miracles qui acompagnement ceux qui auront crû: Ils chasseront les Démons en mon Nom: Ils parleront de nouvelles Langues: Ils empoigneront des Serpens, & quand même ils boiront quelque brûvage mortel, il ne leur sera point de mal: Ils imposeront les mains aux malades, & les malades seront guéris. Marc XVI. 15.-18.

", Il les mena ensuite hors de la Ville jus-

C c 4 , qu'à

qu'à Béthanie, & étendant les mains il leur dona sa bénédiction. Et dans le tems qu'il les bénissoit, il se sépara d'eux, & sut élevé au Ciel. Pour eux, après l'a-voir adoré, ils s'en retournérent à Jérusa-lem, tout remplis de joie, & ils étoient continuellement dans le Temple, louant, & bénissant Dieu, Amen. "Luc XXIV.

" Ainsi le Seigneur, après leur avoir parlé, fut élevé dans le Ciel, & s'assit à " la droite de Dieu. Pour eux, ils allérent prêcher de toutes parts, le Seigneur " agissant avec eux, & confirmant sa Paro-, le par les Miracles dont elle étoit acompa-

, gnée. Marc XVI. 19. 20.

Il résulte, de tout ce qu'on vient de lire, qu'en distingant come il faut, les trois voïages de Marie Magdelaine au Sépulcre, & en rectifiant deux ou trois endroits de nos Versions, ainsi que je l'ai fait, il ne restera pas la moindre aparence de contradiction, entre nos Evangelistes, dans les récits qu'ils nous font des Aparitions des Anges, & de Jesus Christ lui même, à Marie Magdelaine, & aux Apôtres, après sa Résurrection: C'est là tout ce que j'avois entrepris de démontrer.

PHILOGRAPHE.

#### ESSAI

Sur cette Question de Droit naturel: Quels sont les Fondemens de la Société, & quels en sont les Devoirs?

CETTE Question est si utile & si importante, qu'on ne sauroit l'éxaminer avec trop d'atention: En l'aprofondissant, nous aprendrons quelles sont les vues de Dieu fur nous, ce que nous devons aux autres & à la Société.

La Société, dit un habile Jurisconsulte, n'est autre chose que l'union de plusieurs Persones, pour leur avantage comun. Tout nous invite à l'état de Société; le besoin nous en fait une nécessité, le penchant nous en fait un plaisir, & les dispositions que nous y aportons naturellement, nous montrent que c'est en éset l'intention de notre Créateur. Dévelopons ces Principes.

Il est facile de voir, que ce qui a porté les Homes à s'unir en Société, c'est un penchant naturel & réciproque; c'est le sentiment de leurs besoins mutuels. Ce qui fait le fondement de la Société, est tout ce qui peut resserrer & cimenter cette Union, l'observation de ce qui est le plus propre à pourvoir à leurs besoins, & à les rendre heureux. Si les Homes ont jugés à propos de s'assujettir à certaines règles, de s'imposer certaines obligations, pour asermir, ou augmenter leur bonheur, il ne faut pas douter qu'ils ne soient engagés à les pratiquer, autrement l'union seroit rompüe; car il ne seroit pas juste que les Homes, étant nés égaux, aïant les mêmes besoins, jouissant des mêmes facultés, les uns sussent liés & soumis aux autres, tandis que ceux-ci feroient dans une pleine & entière, indépendance.

Le penchant presque genéral & invincible des Homes pour la Société, marque asses, qu'ils ne font pas nés dans un état de Guerre, comme le prétendoit Hobbes. Cette tendre compassion, qu'ils ont presque tous pour les malheureux, cette disposition à les soulager, prouvent encore, que les Homes ont été destinés à s'aimer & à vivre ensemble. Cela paroitra davantage, si l'on considére la diversité de leurs Talens, ce qui fait que l'un est propre à une chose, l'autre à une autre, d'où résulte le bien & l'harmonie de la Société; c'est ce qui en fait en quel-

que forte, le nœud le plus indissoluble. Si tous les Homes étoient nés avec les mêmes Talens, s'ils n'étoient capables, que des mêmes choses, ils pourroient ai-sément se passer les uns des autres. La plûpart des Sciences & des Arts ne seroient ni conus ni éxercés; les Homes seroient dans une espèce d'indigence, d'un côté, tandis que de l'autre ils seroient dans une abondance inutile & supersue.

De là il paroit manisestement que Dieu a créé les Homes pour la Société, & qu'il en veut la conservation & la prospérité. En éset, il a ataché un certain plaisir à tout ce qui est propre à la maintenir & à l'étendre. Si nous goutons une douce satisfaction à multiplier nos conoissances, Dieu a voulu que cette multiplication dépendit, en quelque manière, du comerce que nous avons les uns avec les autres, & que les trésors, que chacun peut avoir aquis par ses expériences, ou par sa méditation, s'augmentassent, en les répandant. C'est pour cela qu'il nous a doné le don de la Parole, & cette noble émulation, qui nous porte à surpasser les autres en lumières, & à nous distinguer par la supériorité de nôtre Génie; mais cette louable émulation, si propre à perfectioner

fectioner les Arts & les Sciences, pouroit elle avoir lieu, si les Homes vivoient isolés, & séparés les uns des autres?

Une preuve démonstrative que les Homes sont nés pour vivre en Société & pour s'aimer réciproquement, c'est cette afection mutuelle qu'un Sèxe a pour l'autre: La Nature nous l'inspire, nôtre Cœur nous en fait une loi, & la Raison ne sauroit condamner ce que Dieu aprouve. Ce Sentiment de tendresse qu'on éprouve à la vue d'une belle Persone, ne sauroit être blamable, puisqu'il ne dépend pas de nous, & qu'il est une suite nécessaire de l'impression des Objets sur nos organes. Les Loix morales ne fauroient être contraires aux Loix phisiques que Dieu a établies pour la conservation de la Société, & pour la perpétuer.

Si nous éxaminons ensuite la tendresse des Péres & des Méres pour leurs Enfans, leur atention à éloigner d'eux tout ce qui peut les blesser & leur être préjudiciable, leurs soins à leur procurer, au contraire, tout ce qui peut leur être utile & nécessaire, nous verrons que l'intention de Dieu est certainement de maintenir & d'étendre la Société. Un Pére sage & puissant, tel que nous concevons notre Créateur, ne peut

peut qu'aprouver tous les moïens qui sont propres à la conservation de son Ouvrage, & tout ce qui peut servir à le persectioner.

Suivons cette induction jusqu'où elle peut nous conduire: Les Homes ont non seulement du penchant pour les Persones du Sèxe, & de l'inclination pour leurs Enfans; ils ont encore un goût général pour tous les Je ne parle point ici de ce goût de choix & de préférence, qu'on nomme amitié ; je parle de cette bienveillance universelle, qui lie les Homes les uns aux autres, qui nous porte à leur faire du bien, & qui est come le caractère distinctif de l'Humanité. A l'égard de ce qu'on apelle amitié, c'est un nœud particulier, qui a ses devoirs & ses obligations à part; espèce d'instinct, qui resserre en quelque sorte la bienveillance générale, pour la borner sur certains objets:

Il est des nœuds secrets, il est des Simpathies, Dont par le doux raport les Ames assorties S'atachent l'une à l'autre & se laissent piquer, Par ce se ne sai quoi qu'on ne peut expliquer.

CORNEILLE

Le vaste Édifice de la Société ne sauroit être apuié sur trop de colones: Nous avons déja

déja vû que la plûpart des Vertus, come la Bonté, la Compassion, la Bénéficence servent à le rendre inébranlable; mais ce qui paroitra peut être un paradoxe c'est que les Passions même, lors qu'eses sont moderées, lient les Homes les uns aux autres, & rendent la Société plus agréable & plus solide. On ne sauroit nier que cet \* instinct naturel, qu'on nomme amour, ne foit le nœud le plus fort & le plus général qui unit les Homes les uns aux autres. Ce penchant pour les Plaisirs & pour la Volupté, si dangereux quand on ne lui done aucunes bornes, a, sans doute, son utilité, lors qu'il est resserré dans les limites que la Nature & l'Innocence prescrivent. Dieu a doné à l'Home des Sens & des Organes pour en faire un usage légitime, & le comerce qu'il a avec ses semblables sert à en rendre l'éxercice plus aife, & plus délicieux. Il n'y a pas jusqu'au desir du gain, ce Vice bas & honteux, dont on ne puisse retirer quelque avantage, puis qu'il nous porte au travail, & qu'il éxerce nos talens & nôtre industrie; tant il est vrai, que la Providence est atentive à tirer le bien du mal même. C'est ce desir du gain, tranchons le mot, c'est l'avarice qui engage l'Home à parcourir les Terres & les

les Mers, pour grossir ses trésors; mais cette passion tourne au profit de la Société, en pourvoiant à tous ses besoins : Elle fournit à un Pais ce qui lui manque: Les productions & les richesses des Climats & des Nat.ons les plus éloignées, lui sont aménées malgré les Montagnes, les Fleuves & les Mers, qui sembloient les séparer pour toûjours, & y mettre obstacle. Chaque Peuple devient par le Comerce Ami d'un autre Peuple, qui lui étoit inconu. Les Sciences & les Arts de chaque Nation s'étendent & se persectionent; ils sont come le Bien comun qui les raproche, & qui les unit : Trésors bien plus précieux, que ceux que le nouveau Monde nous a procurés.

Mais de tous les fondemens sur lesquels la Société est apuiée, il n'y en a point de meilleur ni de plus solide que la Réligion. La terreur des Loix n'est pas un frein sufissant pour réprimer les passions des Homes; la force & le pouvoir ne le brisent que trop souvent; l'adresse peut l'éluder, & saire même pancher du côté de l'Iniquité, le Glaive de la Justice. On croit pouvoir éxécuter sans crime, ce qu'on comet sans remords. Les ténèbres pouront dérober le Coupable à la rigueur des Loix; mais l'obscu-

l'obscurité ne sauroit le cacher aux yeux du Souverain Législateur. Si ses regards n'étoient ouverts sur les pensées & sur les actions des Homes, le Crime seroit souvent sans punition, & la Vertu sans récompénse. La Société seroit tour à tour désolée, ou par la tirannie cruelle, ou par une licence éfrénée : Aussi CICERON a-t-il reconu, que ce n'est point assés à l'honête Home, de n'être juste que selon les Loix, & que les devoirs qu'elles prescrivent ne sont pas les seuls que l'Equité impose. Il assure que l'Athéisme est le Deftructeur de toute Société, qu'il anéantit les Contracts les plus naturels & les plus facrés. Il y a eu, dit il, des Philosophes, qui nioiens que les Dieux s'intèressassent aux choses humaines. Si leur opinion est vraie, où est la Piété? où est la Réligion? ... & si l'on anéantit ces choses, tout tombe dans la confusion & le trouble; car en détruisant le respect de la Divinité, on détruit toute foi parmi les Homes, toute Societé & toute Juftice.

MACHIAVEL même n'a pu s'empêcher de convenir, que les Homes ont befoin d'un frein plus puissant que celui des Loix. PLUTARQUE disoit, que l'on batiroit plûtôt une Ville en l'air, que de maintenir une Société sans l'apui de la Réligion.

Je n'ai point parlé de l'Autorité Paternelle, que plusieurs Jurisconsultes ont regardée come une des sources de la Société; mais quoique l'ordre & la fubordination en émanent, cecte Société est si resserrée, ses limites ont si peu d'étendue, qu'on ne sauroit faire dériver de là toutes les espèces de Sociétés, que nous avons considerées sous une face plus générale. D'ailleurs, quoique les Familles doivent respecter leur Pére & leur Chef, come leur Guide & leur Protecteur, elles sont soumises à un pouvoir supérieur, qui est celui du Gouvernement sous lequel elles sont nées; à moins qu'on ne veuille remonter à l'état de simple nature, où les Homes errans & vagabonds n'étoient soumis à aucunes règles, & ne reconoissoient peut être l'autorité paternelle, qu'autant que leur foiblesse les assujettissoit à une force majeure, qui pourvoioit à tous leurs befoins.

Par ce que nous venons de dire, il est facile de voir, que la Tyrannie & la Licence ébranlent & renversent les fondemens de la Société; elle ne fauroit subsister dans un état où l'égalité & l'ordre sont absolument détruits. Toute Société a pour objet la conservation des biens, de l'honeur & de la vie; tout ce qui éloigne & anéantit ce D d

but, détruit par là même la Société, qui n'a été formée que pour la fureté & le bonheur des Contractans. Cela doit engager à tirer tout le parti possible de la situation d'un Païs, soit à l'égard du Comerce, soit à l'égard de la culture des Terres.

L'état de Société modifie, limite & dizige la Liberté, mais sans la détruire; c'est un arbre qu'on taille pour le rendre plus vigoureux & lui faire porter de meilleurs fruits. L'Home étant né intelligent & libre, a tout ce qu'il faut pour vivre en Société, & pour rendre ce comerce utile &

agréable aux autres & à lui même.

Ceci nous mène à l'éxamen des devoirs de l'Home, consideré come vivant en Société, & soumis à certaines Loix. Le prémier & le principal de ces devoirs est de respecter la Divinité, & de la faire resnecter. Come le Créateur a un souverain Domaine sur ses Créatures, & qu'il en est le Conservateur, le Législateur & le Juge; rien n'est plus conforme à l'ordre, que d'obéir à ses Loix, qui ne peuvent être que très équitables, puisqu'il est aussi sage que puissant. Les Loix humaines n'ont d'autorité & de force, qu'autant qu'elles en tirent de celles de Dieu; ainsi on ne sausoit inspirer aux Homes trop de crainte, d'amour d'amour & de vénération pour les Loix divines, si l'on veut qu'ils observent éxactement & qu'ils respectent les Loix naturelles & politiques. Un des devoirs qu'elles ordonent le plus expressément, c'est l'amour du travail; ainsi on ne sauroit y porter les Homes par trop de motifs; on doit, au contraire, les éloigner du Célibat, qui tue en quelque sorte les Ensans avant leur naissance.

Il ne faut pas croire que les Souverains les plus absolus & les plus puissans soient au dessus des Loix divines & humaines. & que Dieu fasse une exception en leur faveur : Ils ont leurs Droits & leurs Prérogatives; mais à cela près, ils doivent être foumis aux Loix, come le moindre de leurs Sujets. Rompre ou plier la Règle, c'est doner l'exemple le plus pernicieux, c'est se rendre coupable de rébellion à l'égard du Maître & du Protecteur de tous les Homes. Coment les Princes les plus despotiques pouroient ils éxiger que leurs Sujets fussent fidèles, s'ils ne le sont pas eux mêmes, & s'ils mettent, par une révolte audacieuse, leur volonté à la place de celle de Dieu? C'est peut être dans ce seul cas où il est permis de leur désobéir, parce que dans l'ordre de nos devoirs, ceux qui concernent Dd 2 nôtre

nôtre soumission aux Comandemens de Dieu, doivent précéder tous les autres, notre Créateur étant un Etre devant lequel toute l'Autorité humaine disparoit & s'évanouit.

Le Souverain, qui respectera les Loix divines, sera porté à observer les Loix sondamentales de l'Etat, dont il est le Chef. En cela il entre dans les vues de Dieu, qui veut l'ordre & la paix; & l'on ne fauroit les maintenir, si l'on done ateinte aux Loix qui en sont la base & le soutien. Un Ecrivain savant & judicieux a remarqué, que l'Empereur Auguste pouvant tout ce qu'il vouloit, ne voulut que ce que les Loix lui permettoient, & que sous une Autorité nouvelle, il conserva du-moins la police & la réprésentation de l'Ancienne République. Il est certain qu'on ne sauroit toucher ni déroger aux Loix anciennes & fondamentales sans ébranler l'Etat, & sans amener insensiblement l'Anarchie, ou la Tiranie, qui sont la destruction & la ruine de toute espèce de Gouvernement. Un Tiran apelle établir la paix & l'ordre, lorsqu'il fait de son Pais une vaste solitude.

On conçoit bien que si le Souverain est obligé de respecter les Loix Divines & humaines, cette obligation n'est pas moins

forte

forte à l'égard des Sujets. Si ces Loix sont une Digue nécessaire contre l'Ambition de ceux qui gouvernent, elle ne l'est pas moins contre la licence de ceux qui sont gouvernés. Si cette Digue est une sois sorcée, la violence & l'injustice feront les ravages les plus afreux: L'Inocence ne trouvera plus d'azile; les Homes seroient plus en sureté dans une Forêt, exposés aux Bêtes séroces, que parmi leurs semblables, où ils seroient en prose à leurs intèrêts & à leurs caprices, où ils seroient les Victimes de toutes leurs Passions.

Mais, dira-t-on, les Mœurs pourront faire l'ofice des Loix, & entenir lieu. Mais quelles mœurs, quels fentimens d'humanité & de compassion pourroit-on trouver chés un Peuple, qui auroit l'audace de fouler aux pieds toutes les Loix? Ne seroitce pas le comble de la barbarie & de la brutalité! On ne doit espérer aucun secours, aucuns Services de ceux qui ont l'orgueil de se randre indépendans, & de s'abandoner à la licence. Quand on peut tout ce qu'on veut, il est bien rare qu'on ne veuille que ce qui est juste; il est bien rare, qu'on ait le courage & la générosité de facrisser son intèrêt particulier à l'intèrêt géneral.

Cependant, c'est un de nos devoirs dans D d 3 l'état

l'état de Société; l'Amour propre est la prémiére Victime qu'on doit lui immoler: Car, come le dit un illustre Auteur, la férocité fait moins de cruels que l'Amour propre. Nous nous devons quelque chose à nous meme; mais nous devons plus encore à nôtre Famille, à l'Etat, au Monde entier dont nous somes Membres, & dont nous faisons partie: Nous devons trouver nôtre bonheur dans la félicité publique. C'est là où nous devons tendre, où nous devons raporter constamment nos projets, nos études & nôtre travail. Quoi de plus grand que d'aimer la Vérité, & d'être plein de Candeur & de Droiture! Quoi de plus doux que de comuniquer ses lumiéres aux autres; de pardoner généreusement; de regarder nôtre Enemi come pouvant être un jour nôtre Ami ; de consoler & de soulager les afligés; de rétablir la paix, où règnoit la Discorde; d'être le Protecteur de l'Inocence; de faire fleurir les Arts, le Comerce & les Sciences; de voir la Prospérité publique naître, pour ainsi dire, autour de soi; & de pouvoir se rendre tèmoignage, qu'on y a contribué par ses soins! Le Citoien, qui remplit ainfi ses devoirs dans la Société, joue le rôle le plus beau & le plus digne de lui: Il entre véritablement dans les viies de

la

la Providence: J'ose le placer au dessus des Savans & des Conquérans les plus illustres.

On ne peut nier que la Société ne foit apuiée sur la pratique des devoirs du Citoïen, puisque la Société elle même ne peut être considerée, que come un Corps d'États raifonables, soumis aux mêmes Loix, que l'Equité dicte, & qui établissent un juste équilibre, entre le pouvoir du Gouvernement, & la liberté des Citoïens. L'Empereur TRAJAN disoit, que le Prince devoit gouverner son Peuple avec autant d'équité & de modération, que s'il étoit Sujet, & que les Sujets devoient respecter les Loix, & leur obéir, come s'ils en étoient les Dépositaires. TITE LIVE raporte qu'EVANDRE, Roi d'Arcadie, règnoit par l'amour qu'on avoit pour lui, plus que par son pouvoir. voioit autour de lui toutes les Passions, fans en ressentir aucune.

On remarque dans les bones Loix, dit un grand Prince, qui, pour le bonheur de ses Sujets en est devenu le Législateur, une unité de dessein, des règles si éxactes & si bien proportionées, qu'un Etat conduit par ces Loix ressemble à une Montre, dont tous les ressorts concourent au même but, ou à

D d 4

11

un vaste Edifice, dont les fondemens sont

inébranlables \*.

Mais quand les Délibérations du Sénat font controlées par les Assemblées tumultueuses du Peuple, lorsque l'éxécution des Loix est arrêtée par le crédit de quelques Particuliers, il me semble que je vois les Eaux salutaires d'un Fleuve se perdre dans un Ecueil. Dans ce cas les Loix sont sans force, ou du moins, n'ont de force que contre les foibles. Le Magistrat est sans autorité, ou n'a d'autorité que contre ceux qui n'ont pas le pouvoir, le crédit, ou l'adresse de l'éluder. Un bon Magistrat, pour mieux servir le Public, doit avoir quelquesois le courage de lui résister & de lui déplaire.

Enerver les Loix, c'est dissoudre la So-

<sup>[\*]</sup> Come l'Etat éxige des dépenses nécessaires, & que le Prince ou le Magistrat ne peut & ne doit y pourvoir de ses propres deniers, il faut nécessairement établir certains subsides que tous pajent selon ses facultés. TACITE raporte au sujet des impôts un fait remarquable : Il dit que Ne RON, oui le cruel NERON, proposa un jour d'abolir tous les Impôts; mais le Sénat lui réprésenta que l'Empire tomberoit immanquablement, si l'on en sapoit les fondemens.

ciété; ne pas les observer, c'est se plaire dans la licence, c'est tomber dans l'Anarchie & dans un Gouvernement arbitraire & tyranique: En un mot c'est rompre tous les liens de la Société, c'est violer & souler aux pieds tous ses devoirs, c'est marcher à grands pas à sa propre ruine, & renverser les sondemens de l'Etat.

GENEVE.



#### CONCLUSION DES LETTRES

Sur les précautions à prendre en faveur d'une Famille.

Pour perfectioner l'Education de mon Fils, il ne me restoit plus qu'à le saire voiager d'une saçon utile & propre à lui saire tirer parti de la conoissance des diférens Pais qu'il devoit parcourir. Il en est des Voiages come de toutes les Sciences; ce n'est que par l'aplication particulière que nous nous en faisons à nous mêmes, que nous en tirons quelque fruit. En vain nous satiguerons nous à courir les Terres & les Mers; en vain éxaminerons nous la variété des Pais, la diversité de Dd s

leurs Situations, la singularité des Modes; en vain nous instruirons nous par nos propres yeux du génie, du caractère de tous les Peuples, si par une comparaison judicieuse, nous ne savons pas distinguer ce que chacun d'eux a de meilleur pour nous l'aproprier. Semblable à l'Abeille, qui voltige de Fleur en Fleur, pour extraire de chacune la Quintessence du Suc qu'elle peut lui fournir, & qui en compose ensuite un Miel excélent; de même le Vorageur doit puiser chez châque Nation, je dirai même chez châque Individu, tout ce qu'il y apercoit de mieux pour en former son Caractère, pour rectifier ses Idées, pour éclairer son Esprit, en un mot, pour se rendre autant qu'il est en lui, un Citoien utile à la Société, à sa Patrie, à sa Famille & à lui même. (\*) Il est cependant rare, que les jeunes Gens retirent de leurs Vosages tout le fruit que l'on pouroit en atendre. Ils y aquiérent à la vérité, pour la plûpart, diverses conoissances, une certaine expérience & une aisance de manières, qui les rend plus propres au Comerce du Monde. Mais, je le demande, en raportent - ils le plus fouvent

<sup>(\*)</sup> Qu'on passe l'expression : C'est en éset être utile à soi même, que s'aquiter de ses devoirs.

souvent une plus grande horreur pour le Vice? Les trouve-t on à leur retour beaucoup mieux afermis dans les Principes de l'Honête & du Vrai? Sont-ils plus humains, plus portés à soulager les Misérables? Y deviennent ils plus Maîtres de leurs Passions, plus laborieux, plus em-pressés à travailler au bien général, ou plus ardens à remplir leur vocation? Hélas! les jeunes Gens ne s'imaginent pas seulement que ces Articles entrent dans le but de leurs Voïages, & coment se le persuaderoient-ils, le plus grand nombre des Péres & des Méres n'y pensent pas eux mêmes? Moiennant qu'ils fournissent aux dépenses souvent ridicules de leurs Enfans, qu'ils les fassent acompagner par un Gouverneur, dont le choix se décide bien plus par la brigue, la recomandation ou l'intèret, que par le mérite, ils croïent s'être amplement aquités de leurs devoirs. Pour moi, qui ai toûjours été fort éloigné de cette façon de penser, je songeai sérieusement aux moïens de prévenir les inconvéniens ordinaires des Voïages. J'aurois été charmé de pouvoir acompagner moi même mon Fils; il n'étoit point encore sorti de dessous mes yeux & j'apréhendois extrèmement de le confier aux soins d'une autre Persone, précisément dans

dans l'âge où les Passions se font sentir avec le plus de force : Mais malgré tout ce que l'Amour pasernel pouvoit me dire à cet égard, je fus obligé de céder aux instances d'une Epouse chérie, qui me fit conoitre, avec autant de force que de raison, tous les obstacles qui s'oposoient à un pareil des-Il s'agissoit de choisir un Gouverneur propre à me rassurer sur mes craintes. Il s'en présenta d'abord un grand nombre; & après d'éxactes informations & un éxamen personel, je résolus d'en retenir trois d'entr'eux auprès de moi pendant 6. Mois, & de ne me déterminer qu'au bout de ce tems. Ils avoient des qualités fort diférentes: L'un étoit l'Abé de S.\*\*. Supérieur à ses Rivaux par la science & la souplesse du génie, il se flatoit de leur être préferé, & il y auroit peut être réussi, sans, la trop grande envie qu'il en avoit : Elle le porta à tendre des piéges à ses Concurrens, pour, s'il eut été possible, les perdre dans mon esprit. Il afectoit cependant de les, louer excessivement, & leur tèmoignoit; beaucoup d'amitié, afin qu'ils fussent d'autant moins dans la défiance. Un petit-Billet, tombé par hazard de sa poche, & trouvé par mon Valet de Chambre, me dé-, convrit toute la petitesse & la duplicité de

cet Eclésiastique. Je regrettai sincérement qu'il put se trouver des Homes si grands par l'Esprit & si petits par le Cœur. Après m'être bien assuré, que je ne me trompai pas, je sis venir cet Abé dans mon Cabinet, je lui parlai dans les termes que je crû les plus propres à faire impression sur lui, & le congédiai en lui remettant une Bourse de 30. Louis, & en l'assurant qu'il pouvoit compter sur des marques fréquentes de ma générosité, s'il faisoit atention à ce que je venois de lui dire, & s'il révétoit à l'avenir un Caractère de sincérité & de candeur, qui selon moi devoit être inséparable de l'honête Home.

Il me restoit encore deux Sujets, un Avocat & un Militaire. La fortune de l'un & de l'autre étoit bornée, & la place dont il s'agissoit étoit brillante pour eux, par les gros Apointemens que je voulois y atacher. Le prémier avoit fait de très bones Etudes; il étoit d'un caractère fort doux, & s'exprimoit avec beaucoup de sens & de justesse. Il avoit été élevé avec soin, & son Pére, qui passoit pour fort opulent dans son état & qui dépensoit en conséquence, n'avoit rien épargné pour son Education. Il lui avoit fait étudier le Droit, non pour plaider, mais pour remplir

plir quelque Charge, qu'il espéroit de lui procurer. La mort l'enleva subitement dans le tems que son Fils étoit dans les Païs étrangers: Celui-ci revint, & au lieu d'une riche Succession qu'il s'atendoit de recueillir, il trouva un si grand désordre dans les Afaires de son Pére, qu'il ne lui resta pas dequoi vivre, & qu'il fut contraint de se vouer au Bareau pour subsister. Cette Vocation n'étant point de son goût, il auroit été charmé de pouvoir l'abandoner.

Quant au Militaire, c'étoit un Home d'environ 40. Ans. Il avoit servi avec distinction pendant nombre d'Années. Une vivacité avec son Colonel lui aïant rendu le Service disgracieux, il se défit de son Emploi, se retira avec des Revenus très modiques, & vécut quelques Années auprès d'une Sœur, que la Mort lui enleva. Se trouvant alors trop isolé, il souhaita de changer son genre de vie, & vint m'ofrir ses services pour Gouverneur de mon Fils. Il joignoit à beaucoup de lecture un grand usage du Monde. Malgré son état, il n'avoit jamais doné dans la débauche & avoit toûjours sû gouter les plaisirs avec moderation. Il étoit droit, franc, sincère, mais un peu vif. Il étoit plus propre que L'Avocat à introduire mon Fils dans les Com.

Compagnies, & mieux en état, par son expérience, de distinguer les diférens Caractères: Il pouvoit aussi s'oposer à ses Volontés avec plus de fermeté & de succès. Mon Fils l'aimoit & le consideroit, mais par contre les manières liantes de l'Avocat avoient gagné toute sa confiance. Je fus long-tems irrésolu; enfin je me déterminai à les prendre tous deux : L'Oficier come Gouverneur en Chef, & le Juriste come Ami & Confident. Celui-ci étoit encore chargé de dresser le Journal du Voïage, de faire la Description des Lieux & des choses remarquables qu'ils pouroient voir. J'inftruisis amplement mes deux MENTORS avant leur départ, & j'ai eû lieu d'être très satisfait des soins qu'ils se sont donés.

Je n'entrerai point ici dans le détail des diférens Païs que mon Fils parcourut: J'ai peut être deja doné à ma Lettre (\*) plus d'étendüe que vous n'auriés fouhaité. Je me bornerai donc à ajouter, que malgré l'éloignement de mon Fils, je ne le perdis pour ainsi dire jamais de vue. Je lui avois

reco-

<sup>(\*)</sup> Il faut se rapeller que ces 6. Lettres n'en formoient qu'une, qui n'a été partagée que pour pouvoir la faire entrer plus comodément dans ce Journal.

recomandé de m'écrire toutes les Semaines & de me doner un détail de la manière dont il auroit emploïé chaque journée: Continués, lui dis-je, à n'avoir rien de caché pour le meilleur de vos Amis & dédomagés moi d'une séparation indispensable, en me rendant en quelque sorte témoin de tout ce que vous ferés. Vos Lettres doivent ressembler à nos Conversations: Elles ne sauroïeut être trop circonstanciées: Souvenés vous que la véritable Amitié ne conoit point de minuties! Tout devient essentiel, dès qu'il intéresse un objet chéri.

Je dois encore vous doner un trait de ma façon de penser singulière: Je recomandai aux Gouverneurs de mon Fils de ne pas négliger de le conduire dans les Lieux de débauche, dans les Cabarets les moins en règle, dans les Tripots les plus décriés, persuadé que le Vice n'est dangereux que lorsqu'il est masqué & que le vrai moien d'en inspirer une juste horreur, c'est de le montrer à découvert.

Mon Fils a parfaitement rempli mes efpérances. De retour de ses Voïages il fait aujourdui le bonheur de ma vie. S'il y a eu de l'imprudence de ma part à suivre à bien des égards une route peut batüe, j'ai du moins été assés heureux pour me pas me trouver dans le cas de m'en repentir. Quelque méthode que vous emploiés pour l'Education de votre Famille,
je souhaite, Monsieur, qu'elle réponde parfaitement à vos desirs; j'envisage même
ce souhait come si important, que de tous
ceux que je puis vous faire c'est celui auquel mon amitié done la préférence &
dans ma façon de penser, il doit vous
prouver plus que tout autre, la réalité des
Sentimens avec lesquels j'ai l'honeur d'être, &c.

# 

### APOLOGIE

Du Luxe. A Mr. R\* \*.

Saches fur tout que le Luxe enrichit Un grand Etat, s'il en perd un petit.

VOLTAIRE.

Je viens, Monsieur, de lire dans le Journal Helvétique une bone Dissertation contre le Luxe, dont vous conoisses l'Auteur, qui est de vos Amis & des miens. Vous savés qu'il est zèlé Partisan de nôtre célèbre & ingénieux Compatriote Rousseau, & qu'à force de lire ses Ecrits & de les méter,

diter, il en a adopté tous les Sentimens, tous les Principes &, j'ose le dire, tous les Paradoxes. Il a même pris quelque teinture de sa manière d'écrire; cette force de pensées, cette énergie d'expressions, qui dégénére quelquesois en dureté; il semble, qu'à son éxemple, il veuille faire la Censure du Genre-humain, & qu'en élevant la simplicité & les mœurs des Sauvages fort au dessus de la politesse & des usages des Nations de l'Europe, il veuille nous ramener à l'aveugle ignorance des prémiers tems, & à la férocité des Nations barbares. Voilà come on outre tout, & come l'on done dans des hyperboles, qui nous éloignent également de la vérité & du bonheur, qui consiste à user sagement des Comodités de la vie & des Bienfaits du Créateur. L'Home n'est pas né pour vivre de glands & brouter l'herbe des Champs, ainsi que les Animaux. Come il ne marche pas à quatre pâtes, & qu'il a de l'intelligence, il est naturel qu'il s'en serve, non seulement pour suvenir à ses besoins, mais encore pour se procurer des plaisirs inocens & légitimes, que la Misantropie condamne. mais que la Raison aprouve. Je sai qu'un Auteur célèbre a dit, que le prémier qui sit des Sabots méritoit d'être pendu, parce qu'il avoit comencé à inspirer du goût pour le

Luxe \* & à l'introduire. Moi qui ne suis pas acoutumé à marcher pieds nuds, & qui trouve les Souliers nécessaires & comodes. j'aurois volontiers couroné l'Inventeur, come un Home à talens & un bon Génie. Les plus grossiéres inventions ont été réservées à des Esprits extraordinaires; tout ce qu'auroit pû faire ARCHIMEDE dans l'enfance du Monde, dit Mr. de FONTENELLE, eût été la Charue. On nous cite pour modèles les prémiers Homes, sans penser que cet éxemple ne prouve rien: Si l'on veut remonter dans l'Antiquité la plus reculée, il faut se réprésenter la Terre come une vaste Forêt, coupée par des Marais immenses, déserte, & presque inhabitable. Dans cette triste situation, les prémiers Homes su-E e 2

[\*] On prétend que le Luxe détruit l'égalité de fortune; au-contraire, il la rétablit; je le prouve. Un Home aquiert des Richesses par son travail & son industrie, il a besoin de Domestiques pour le servir. Il les prend dans un ordre de Gens réduit à la pauvreté, faute de talens. Son supersul leur fournit le nécessaire; & ils se trouvent but à but. On vint dire à Diogene qui étoit Esclave, que ses Parens avoient dessein de le racheter: Qu'ils s'en gardent bien, s'écria-t-il. Je suis ici le Maitre, ce sont ceux qui me servent & qui me nourissent, qui sont mes Estalves.

rent forcés à défricher des Terrains incultes, & à les dessècher; leurs prémiers soins surent d'élever des Cabanes rustiques pour se garantir des injures de l'air, & de la dent des Bêtes féroces. Voilà où se bornoit leur travail & leur industrie. Il y avoit bien loin de-là à nos Palais & à nos magnifiques Châteaux de Plaisance; mais doit-on faire un mérite à nos Péres de leur impuissance & de leur triste grossiéreté? J'aimerois autant louer les Sauvages, parce qu'ils n'ont pas l'art de faire des Vaisseaux qui bravent les Vents & maitrisent les Ondes. A mesure que les Arts & les Sciences ont fait des progrès & se sont perfectionés, nos besoins se sont étendus avec nos Conoissances, nos sens se sont, pour ainsi dire, dévelopés, & se sont ouverts à des desirs, que le Travail & l'Industrie cherchent à remplir. Si nous. avions de nouveaux sens, ils demanderoient de nouveaux agrémens & de nouvelles comodités, & celui qui les fourniroit entreroit dans les vues de la Providence, qui ne nous inspire de nouveaux besoins, que pour nous engager à chercher les moiens d'y fatisfaire. Le Prédicateur déclame contre le Luxe; mais le Politique le tourne sagement au profit de la Société, en éxerçant les Ta\_

Talens & recompensant l'industrie de l'Ouvrier. (\*)

Come l'Home a divers besoins, la Providence a aussi partagé ses dons; ce qui forme les disérentes Prosessions, qui concourent toutes au bien de la Société, come à leur Centre.

Ainsi tous travaillent les uns à l'envi des autres. Les Jurisconsultes débrouillent le cahos des Loix: Les Savans éclaircissent les ténèbres de l'Antiquité, & ressuscitent des découvertes & des inventions presque perdues. Les Négocians traversent les Mers pour enrichir l'Europe des trésors du Nouveau-Monde. Heureusement pour eux le fameux R. n'a pas le pouvoir de leur en E e 3

<sup>(\*)</sup> On prétend que la diférence des Richesses en met trop entre les Conditions; mais qu'on y prenne garde, il y a ici une sorte de dédomagement & de compensation En éset, si le Riche du haut de ses Trésors, regarde en pitié l'Artisan qui n'a que de l'Industrie, ou l'Home de Lettres qui n'a que de l'Esprit & des Talens, celui-ci animé par son Génie rend mépris pour mépris, & regarde l'Home, qui n'a que des Richesses, come une Idole superbe, que le Préjugé encense, mais qu'on brise quand elle cesse d'éxaucer nos vœux.

empecher l'entrée (\*) Les Prédichteurs nous enseignent nos devoirs; les Historiens en nous aprenant ce que les Homes ont été. nous instruisent de ce que nous devons être. Le Tailleur nous fait des Habits meilleurs que les Feuilles de Figuier, & la Brodeuse travaille à des Lits, dont le Duvet est plus doux que le gazon le plus fleuri. de Comédie nous corrige de nos défauts, en les tournant en ridicule, ou nous inspire de grands sentimens, & ouvre notre Cœur à la compassion, en faisant parler de grands Homes, & nous intèressant à leurs malheurs. Enfin, le Peintre flate nos yeux & notre Imagination, come le Musicien flate nôtre Oreille; & copie quelquesois, malgré lui, de la Musique Françoise, en faisant une satire contre elle, & l'éloge de la Musique Italienne.

Les

toit le Maitre en Amérique, il feroit mettre des Gibets sur les Frontières, pour pendre les Européens qui y voudroient entrer & y porter le goût des Sciences & du Luxe. Je ne conois point d'Ecrivain qui ait plus de candeur & de probité, plus de seu, d'imagination, & de génie, mais dont les Idées soient aussi singulières & aussi outrées.

Les Anciens étoient si convaincus de l'utilité des Sciences & des Beaux-Arts, qu'ils ont mis au nombre des Dieux & des Déesses les Persones qui les ont inventés ou perfectionés: Ils croioient que c'étoit participer, en quelque manière, à la Divinité, que de contribuer à la félicité des Homes, & à la prospérité des Etats; & que dissiper l'Ignorance & l'Erreur valoit mieux que détruire les Monstres & les Brigands. Quoi en éset de plus beau, que de faire succéder la Lumière aux Ténèbres, & la Vérité au Mensonge! J'ose ajouter, quoi de plus aimable & de plus conforme à l'ordre & à l'Humanité, que de travailler à pourvoir à nos besoins, ou en les prévenant par une sage prévoiance, ou en nous fournissant des secours utiles, foit pour adoucir nos Maux, soit pour rendre la Vie plus douce & plus agréable? Par éxemple, quel plaisir n'aurés vous point, si vous allés à l'Opera comique, d'y voir les Richesses du Luxe, étalées dans tout leur éclat. La Comédie plus sérieuse & plus utile n'a pas eû le même privilège.

Mais, dira-t-on, le Luxe apauvrit plufieurs Persones? Tant pis pour eux. Pourquoi sont-ils des dépenses au dessus de leurs forces & de leur état? Faut-il désendre le Vin, parce qu'il y a des Gens qui en boivent à l'excès, & qui s'enyvrent? Il n'y a presque point de bones choses dont on ne puisse faire quelque abus, & la distance du bien au mal est trés petite. Mais il faudroit en fixer les bornes? On ne le peut pas touiours : On ne fait où placer ces limites; en deca, elles seroient imperceptibles, & géneroient la liberté du Comerce & celle des Citoïens; au de-là, elles seroient inutiles & infructueuses. Il y a des Abus qui ont pris de si fortes racines, qu'il est même dangereux d'essaier de les arracher. La Prudence tolere ce qu'elle ne peut empêcher. Le Luxe n'est pas blamable, lors qu'il est subordoné aux Loix, & qu'il ne s'élève point au desfus d'elles. Athènes; où le Luxe étoit permis, fut auffi puissante que Sparte, où il étoit sévérement défendu. Ce qui fit périr les Romains, ce fut moins le Luxe que leurs divisions intestines, le partage de l'Empire, & une certaine enchainure d'Evénemens, qui règlent la destinée des Etats & en précipite la décadence.

Il n'y a point de Pais ou le Luxe règne avec plus d'empire qu'en France; & cependant il n'y a point de Nation plus courageuse que la Françoise. ALCIBIADE, LUCULLE, CE'SAR donoient dans le Luxe, en avoientils moins de valeur? La Molesse, il est vrai, est quelquesois une suite du Luxe; mais il ne la produit pas toûjours. Quelquesois même le Luxe nous corrige d'une certaine indolense, qui dégénére en paresse, & qui est la rouille de l'Ame.

J'ai vécû, & j'ai eû le loisir d'étudier les Homes & de lire un peu les Annales du Monde: J'ai observé que ce qui réduit les Homes à l'Hôpital, c'est moins le Luxe que la Fainéantise, le Jeu, & la Gourmandise; & que la Discorde & une malheureuse fatalité, ou plûtôt la direction de la Providence sont la Cause de la chute des plus grands Empires. Lors même qu'ALEXAN-DRE n'auroit pas vaincu DARIUS, le Roïaume de Perse seroit tombé pour faire place a d'autres Puissances. Ce n'est pas le Luxe qui a énervé & amoli le courage de la plûpart des Peuples de l'Asie, qui sont plongés dans la Pauvreté & dans la Misère. Les Beaux Arts ont peut être amené le Luxe, mais ils ont aussi adouci les Mœurs, & inspiré le goût de la modération & de la tole-On voit beaucoup plus d'Evénemens sinistres dans les Siécles barbares que dans les Siécles éclairés & policés. Cette simplicité si vantée, compagne de l'Egalité primitive, ne se trouve que dans le Télemaque & dans quelques autres Romans, & dans dans le Siécle d'or, qui n'est qu'une belle Chimére. Mais il est bon de la proposer de tems en tems au Peuple, come un modèle de persection: Quoiqu'on ne puisse y ateindre, il convient de faire des ésorts pour y parvenir.

J'avois dessein de terminer ici cette petite Apologie du Luxe, mais un de mes Amis est entré chés moi, come je la finissois: Il m'a prié de la lui comuniquer, & voici ce qu'il m'a dit, d'un ton moitié sérieux &

moitié badin.

Rien n'est plus vrai que ce que vous avantés: LeLuxe, lorsqu'il ne dégénére pas en excès, & qu'il est proportioné à la prospérité de l'Etat & à la fortune des Particuliers, n'est point blâmable; il contribüe même au bonheur public. Le plus grand des abus seroit que le Riche ne dépensat rien; tout seroit pauvreautour de lui. L'Etat seroit sans chaleur & sans vie: Il ressembleroit à un Fleuve, qui, grossi de divers Ruisseaux, ne porteroit plus à la Mer son tribut.

Qu'est-ce que cetté simplicité ancienne que l'on vante tant sinon une pauvreté sombre & réelle? Les prémiers Dieux des Romains n'étoient que de bois ou de terres on les sit ensuite d'or, & ils en devinrent plus vénerables. L'Empereur Auguste (\*) trouva, dit-il, Rome bâtie de briques, & ill'orna de Marbres & de Statues: Fit-il un mauvais préfent aux Romains, & manquoit-il de génie & de lumières? PAUL EMILE en avoit-il d'avantage, lui qui ne se réserva rien des dépouilles & des Trésors de Perse'e Roi de Macédoine, qu'une chétive Bibliothèque, dont Scipion son Fils sut faire usage?

La Nature a fait naître l'Or, les Perles & les Diamans, n'oserons nous y toucher, & mépriserons nous les dons de la Providence?

L'on a proposé d'obliger les Homes & les Femmes, par un Règlement somptuaire, de ne porter des habits que d'une seule & mème couleur, & l'on prescrivoit la noire; mais quelle sombre & triste conformité! N'est-ce pas préserer les ténèbres à la lumière? Pourquoi ne pas imiter la Nature: Contemplés la dans tout son éclat: Lorsque dans

<sup>(\*)</sup> Je fais qu'on peut oposer de bones raisons à cette petite Apologie du Luxe, qui n'est qu'un problème. On pourroit dire qu'Auguste, qui embelit Rome, se bornoit à une seule Chambre, pour l'Hiver & pour l'Eté, & qu'il ne portoit point d'autres Habits que ceux que l'Impératrice Livis & Octavie sa Sœur avoient mis en œuvre. Nous à la place de l'intérieur, qui est souvent pauvre & miserable, nous couvrons l'extérieur de clinquans, & nous substituons à la réalité une fausse dégoration.

dans un beau jour du Printems, le Soleil s'élève, quelle majesté, quelle magnificence, quelle variété de couleurs!

Laissons à des Anaeorêtes ou à des Sauvages, louer les admirables qualités de l'Eau pure & limpide; pour moi je préfére le rubis du Bourgogne, ou un Champagne qui pétille & mousse dans la fougére. Le Vin nous done ce que la Philosophie nous promet.

Le Luxe nous a ouvert les yeux sur nos besoins, & nous a inspiré les talens & l'industrie nécessaires pour y pourvoir: De-là ces Glaces qui peignent & multiplient les objets agréables, sans le secours du pinceau & le mélange des couleurs.

De là cet Or & cet Argent qui circulent dans la Société, qui transpirent au travers des Cofres des Riches, & que leur Vanité arrache à leur Avarice. De-là cette parure inventée par le bon Goût, & mise en œuvre par les Graces, parure agréable, qui sert à stater les yeux, & à rendre la Beauté même plus vive & plus touchante.

Voiés-la jeune Agne's sous les yeux de sa Mère, Elle aprend en naissant l'art délicat de plaire; Ses atraits sont sentir le penchant le plus doux. Le Luxe lui prêtant un charme inexplicable,

A∬ure

Assure l'éfet de ses coups, Et la rend cent sois plus aimable.

Mais j'entens, continua ce jeune Home, murmurer nos Virtuosos; ils nous préchent qu'il n'est pas nécessaire de sournir des Armes aux Passions, qu'elles ne sont que trop fortes & trop dangereuses; mais ces Passions, lorsqu'elles sont moderées, & retenues en de justes bornes, sont nécessaires à l'Home. Sans elles, la vie seroit trop paissible; il saut quelque mouvement & quelque vicissitude; les Pilotes ne craignent pas moins un Calme prosond que la Tempète. Il saut des Vents qui agitent l'air, pour le purisser & le rendre salutaire.

Un trop grand calme est pour les Cœurs. Ce que l'Hiver est pour la Terre.

La Raison, loin de nous ordoner de nous passer de tout, nous conseille de ramener tout à nôtre usage & de faire servir le Luxe même à nôtre bonheur. En tournant les Passions du bon côté, l'Amour de la Gloire se changera en Emulation louable, l'Avarice deviendra une honète œconomie, & la Frodigalité sera une noble Liberalité.

Le Luxe suit toujours les progrès des Arts

& des Sciences, & anonce les divers périodes de la prospérité des Etats. Il a fléuri sous le Règne de Pe'ricles, qui fut l'époque de la prospérité d'Athènes \*, & fous l'empire d'Auguste, où Rome fut à son plus haut point de grandeur. Il en est de même du Règne de Louis XIV. qui fut en quelque sorte celui du Luxe.

Ce jeune Home parloit avec un feu & une rapidité, qui ne me permirent pas de l'interrompre. Parmi plusieurs choses, qui m'ont paru bones, dans son discours, il y en a quelques unes qui ont besoin de restriction & de correctif. \*\* On ne peut

nier

<sup>(\*)</sup> Si ce jeune Orateur m'eût kaissé le loisir de lui répondre, je lui aurois dit que VITRUVE affure que le Toit de l'Aréopage d'Athènes n'étoit fait au comencement que de terre grasse, & que l'on montroit encore de son tems la Cabane de Romulus, Fondateur de Rome, couverte de Chaume. Les prémières Statuts des Dieux n'étoient que de terre, à laquelle, pour tout ornement, on donoit une couleur rouge.

<sup>(\*\*)</sup> Toutes les Nations de l'Europe étoient presque barbares dans leur Origine, sans Mœurs, fans Loix écrites, plongées & abimées dans l'Ignorance & la Superstition. La force & la violence décidoient seules du juste & de l'injuste. Voilà ce prétendu âge d'Or si vanté par les Poètes. Je le demande, une Condition si abjecte, si triste & si féroce, est elle à envier & à regretter?

nier, par éxemple, que le Luxe ne foit contagieux, parce que ceux qui ne font pas riches, veulent imiter ceux qui le font, & on devient en éfet pauvres, pour éviter de le paroitre. Dans un petit Etat, où il y a peu de ressources, & où l'on ne peut se soutenir que par le travail & l'industrie, l'œconomie est nécessaire & devient indispensable pour maintenir les Familles. Si l'on dépense plus qu'on ne gagne, la Misère est à la porte, & renverse l'Edifice qu'avoit élevé la Vanité.

Ces deux Vers d'un Poete célèbre:

Le Riche est fait pour beaucoup dépenser, Le Pauvre est fait pour beaucoup amasser,

si on les éxamine avec atention, renserment une Vérité, qui a besoin d'explication. Un Riche avare, qui n'achete & ne dépense rien, est à charge à la Société, puisqu'il se réserve pour lui seul, ce qui pourroit servir à suvenir aux besoins de plusieurs: Mais si le Pauvre aussi ne travaille que pour beaucoup amasser, il tombe dans le même défaut du Riche, en se resusant le nécessaire. Evitons les deux extrémités, de l'Avarice & de la Prodigualité; par là nos devoirs seront remplis; la Société

ciété prospérera, les Arts s'éxerceront & se persectioneront, par l'espérance du gain; le supersu du Riche sournira au nécessaire du Pauvre & de l'Artisan; chacun entrera ainsi dans les vues de la Providence, qui veut que les Talens soient dévelopés & récompensés.

Tout sera dans l'ordre; Quelqu'un desireroit peut être, que pour plus de mèthode, j'eusse d'abord défini ce que j'entens par le Luxe; mais cette définition n'est pas si aisée. Si on le définit, l'usage ou la recherche qu'on fait de ce qui n'est pas absolumens necessaire, combien de choses qui seront Luxe? D'ailleurs telle chose est nécessaire à l'un, qui ne l'est pas à l'autre, alors,

que devient cette définition?

Je m'aperçois à présent que je vous ai parlé pour & contre le Luxe, sans vous dire précisément ce que je pense de la petite Dissertation, sur laquelle vous desirés de savoir mon sentiment: Vôtre Amitié seule lui doneroit quelque poids, car il ne m'apartient pas de décider, & presque tous les Sujets sont une sorte de problème, qui ont un bon & un mauvais côté. Je vous avouerai d'ailleurs avec franchise, que je serois très saché que mon aprobation, quelque soible qu'elle puisse être, engageat persone dans

dans la périlleuse & pénible carrière de la Composition; je sai qu'elle excite & déve-lope les Talens; & qu'il faut obéir à son Genie; je ne l'ai que trop éprouvé; mais, Monsieur, je sai aussi ce qu'il en coute à nôtre tranquilité & à nôtre bonheur; (\*) Il n'y a presque point d'ouvrages, dont on ne puisse dire avec raison du bien & du mal. & tout Ecrivain est plus sensible à la moindre critique, qu'à une juste louange; malheureusement presque tous les Lecteurs sont prodigues de Censures, & avares d'Eloges. On ouvre malignement les yeux fur les défauts d'un Ouvrage, & on les ferme sur ses beautés. On se prive par là d'un plaisir pur & légitime, qui est d'aplaudir à ce qui est vrai, beau & bon.

Vous avés de l'esprit & des conoissances: mais permettés moi de vous exhorter à ne

point

<sup>(\*)</sup> J'en pourois citer pour preuve l'Epitre à Mad. la M \* \*. fameuse Actrice. Le but unique de l'Auteur a été de doner une idée de quelques Piéces, qu'elle a jouées avec succès, d'inspirer aux Acteurs le desir de ne réprésenter que de bones Pieces, où la Bienséance fut respectée, & de marquer quelque intelligence pour le Théatre françois; mais l'on a très mal interprêté ses bones intentions. Boileau & la Motte n'ont pas cru avilir leur Muse en louant les Talens d'une bone Actrice.

Journal Helvetique

425

point prendre d'autres Maitres que le Goût, la Vérité & la Vertu, & à ne vous point prévenir en faveur d'une opinion, quelque vraisemblable qu'elle paroisse, avant que de l'avoir bien éxaminée, pour en découvrir toutes les faces. Ce petit avis poura vous garentir de l'entetement & de l'erreur, & quant je n'aurois fait que vous préserver de ces deux piéges, je croirois avoir mérité vôtre estime & vôtre amitié, dont mes sentimens pour vous me rendent dignes.

Je suis, &c.

GENEVE ce 3. Fev.



## B (427) B

### 

### L'ABEILLE LITERAIRE

XIV. ESSAI.

PLAIDOYER en faveur de l'Ame des Bêtes.

Etiam Feræ sentiunt: Les Bêtes sentent aussi.

CICERON.

prévention générale où l'on est, que les Bètes pensent? Les Philosophes de l'Antiquité, quoique partagés sur tant de points & sans cesse apliqués à se contrarier, ont tous adoptés l'opinion comune, que les Brutes sentent & conoissent. De nos jours on n'a pû soutenir, sans une espèce de couroux, le Plaidoier du Cartéfien; on l'a traité lui même de Rèveur & de Visionaire: En un mot, c'est le langage unanime, le cri universel de tous les âges & de tous les états, que les Bètes ont une Ame. Vox Populi, vox Dei.

Je l'avoue cependant, si la Raison démentoit cette conviction générale, je serois le prémier à en faire voir la frivolité & le néant; mais si l'Expérience, si cette Raison F f 2 elle elle même concourent à la justifier, n'est ce pas à leur Flambeau à guider nos pas?

Rien de plus brillant que le détail, où ma Partie adverse est entrée sur la fécondité des Loix du mouvement, sur les ésets prodigieux de la mécanique, sur cet Entendement infini de Dieu, qui conoit parfaite. ment toutes les figures, les impressions, les raports, les combinaisons possibles; mais que résulte t-il de tout cet étalage? · Que l'Automate est possible, rien de plus. Lui en a-t-on donc nié la possibilité ? Et s'il ne faut que s'égarer dans la vaste région des possibilités, je demanderai s'il n'est pas également faisable, qu'un Dieu tout sage & tout puissant ait doné une Ame aux Bètes? Je défie à mon tour le Machiniste le plus déterminé de me trouver là quelque chose d'impossible.

chose d'impossible.

Si l'on s'en tient ainsi à des Supositions vagues, quel triomphe pour l'Epicurien?

"Je ne vois rien, dira-t-il, dans toute la Sphère de la Nature, qui me paroisse plus surprenant, plus merveilleux, que les actes des Brutes? Cette Hirondelle, ingénieuse, qui semble nous crier: Venés m'admirer; ce petit Géomètre, que vous nommés Formicaleon, ce Chien de Sabinus; ce Lion reconoissant; enfin

, tant de traits admirables, que le Carté-, sien a entassés avec prosusion, sont sans , doute comparables à ce que sont les , Homes. Or vous avoués qu'il n'y a , dans ces Agens qu'une matière diversé-, ment combinée. J'en dis autant de , l'Home; il n'a au-dessus des Bêtes , qu'une Organisation plus sine: C'est un

" Antomate plus composé.

Quelles armes pour ce Pyrronien, qui se fait gloire de douter de tout! Il suposera, come vient de faire l'Epicurien, des ressorts plus délicats, plus variés & plus nombreux chez l'Home, & nous dira come le Disciple de Descartes: "Dieu a pû former un "Home automate: Il étoit même plus "simple de saire éxécuter par la machine "feule tant d'opérations frapantes. Or "felon vous, Dieu agit toûjours par les "voies les plus simples; ainsi A n'a emploié que le mécanisme, & nous somes de purs Automates.

Conséquences éfraïantes! Mon Antagoniste les désavoue, je le sais; mais coment poura-t-il les détruire? Sera ce en disant avec Mr. BAYLE, qu'il a de fortes raisons pour se convaincre, que les Homes ne sont pas des machines, & qu'il n'en a point pour les Brutes; par éxemple que les Ho-

Ff 3

mes parlent, qu'ils s'entretiennent ensemble, qu'ils écrivent des Livres raisonés, qu'ils inventent des Arts, qu'ils les persectionent, &c.

Mais ne s'est il pas lui même privé de cette ressource, en faisant voir assés (\*) au long, que la Bête paroit raisoner, que ses actions anoncent du choix & de la liberté. qu'elles nous fournissent une image agréable de société, d'amitié, de tendresse : Et quand il n'auroit pas fait cette judicieuse observation, il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir des Animaux qui paroissent penser, réstéchir, méditer; qui se rapellent le passé & en tirent des conséquences pour le présent, qui, Politiques habiles, imaginent des ruses, forment des Plans, les éxécutent avec précision, & donent mille fois le change à l'Home lui même. LA FONTAINE a dit:

Le bruit des Cors, celui des Voix
N'a doné nul relache à la fuïante proïe;
Qu'envain elle à mis fes éforts
A confondre & broüiller la Voïe:
L'Animal chargé d'Ans, vieux Cerf & de dix cors,
En

<sup>(\*)</sup> Essais XII. & XIII.

En supose un plus jeune, & l'oblige par force A présenter aux Chiens, une nouvelle amorce. Que de raisonemens pour conserver ses jours! Le retour sur ses pas, les malices, les tours Et le change & cent Stratagèmes!

Tant il est vrai que quiconque voudra pefer dans la même balance les actions des Homes & celles des Animaux, n'y décou-

vrira que du plus ou du moins.

J'en reviens à ce que j'ai déja dit: Il feroit fort dangereux de ne se fonder ici, que sur de simples possibilités. Il s'agit d'un fait: Le voici en deux mots, Les Brutes ont elles une Ame, ou n'en ont elles

point?

Qu'on ne s'atende cependant pas à voir briller dans cette question une évidence victorieuse, qui ôte jusqu'au plus leger soupçon, qui tranquilise l'Esprit, qui le mette ensin dans une sécurité parfaite; mais il est une autre espèce d'Evidence, qui guide le Phisicien dans l'étude de la Nature; c'est la rélation constante & unanime des Sens: C'est la voix de l'Expérience. Il en est encore une troisième, pour juger des faits, qui résulte d'un certain amas d'aparences, de probalités, de vraisemblances. Or que nous disent ces règles des conoissances humaines?

,, Dans toute question problématique, telle que celle-ci, le concours soutenu, d'un grand nombre d'ésets, doit plûtôt, être atribué à une cause, qui les explique tous, qu'à une cause qui n'en dévelope que quesques uns: Celle qui présente un, Sistème lié & soutenu dans toutes ses parties, doit l'emporter sur celle qui force à chaque pas, ou d'avoir recours à de sa, vantes Enigmes, ou d'avoirer son ignorànce.

Je comence donc par prouver, qu'il est infiniment moins probable, que les Brutes forent de pures Machines, qu'il ne l'est

qu'elles ont une Ame.

Le Chasseur abat une Perdrix. Son Chien la mange, ,, C'est nous, dit on, que la ,, vue & l'odeur de ce Mets causent à l'Ani-, mal un vis ébranlement & le sollicitent , à cette action." Suposons le ; mais pourquoi donc, si vous batés bien ce Chien, raporte-t-il ce Gibier dans la suite, sans l'endomager par le moindre coup de dent? Se souvient il encore des coups de bâtons qu'il a reçûs? Ces coups un mois, deux mois, un an après afectent-ils encore l'Automate plus sortement, que les Corpuscules friands qu'exhalé le Gibier? Je supose ce Chien à jeun & satigué: La nouriture seroit actuelle-

actuellement nécessaire pour le bien être, pour la conservation de sa machine? Ensint tout corps qui éprouve tout à la fois deux mouvemens inégaux, cède à l'impression la plus forte: Pourquoi donc cet Animal résiste-t il? Oui, je garantis que s'il pouvoit parler, que s'il avoit apris dans un cours de Logique, à mettre un raisonement en forme, il argumenteroit ainsi:

" Si je sucombe à l'apétit violent, qui me " presse, je serai batu, come je l'ai déja été en " pareil cas:

,, Or je ne veux pas être batû,
, Il faut donc resister à mon apétit.

Arrêtons nous encore à contempler quelques traits de la conduite du Chien. Si je veux fraper son Maître, quel courroux? Il s'élance sur moi avecesureur. Si son Maître feint de prodiguer des caresses à quelqu'autre objet, quelle jalousie? L'Animal se plaint & se jette à la traverse, pour les partager. Je laisse à dessein mon mouchoir ou mon gand dans quelque endroit écarté: Mon Chien y vôle avec empressement, & ne se done point de relache, qu'il ne me l'ait raporté. Perd il de vue le Maître qu'il chérit , s'égare-t-il de sa Maison, quelle inquiétude! On a beau Ffs le

le stater; on diroit que tout lui déplait, on lit son ennui dans ses yeux. Revoit-il ensin son prémier domicile? Quelle joie! Il n'en peut modérer les transports. Grondés cet Animal, menacés le, il paroit tremblant. Le caresse-t-on? Il s'ésorce en mille saçons de doner des marques de sa sensibilité. Encore un coup, voilà un Automate bien raisonable, une Machine bien intel-

ligente!

J'ai été témoin de l'expérience suivante. On avoit acoutumé un Cheval à courir tous les matins jusqu'à un certain endroit, où il trouvoit réguliérement son Avoine: La faim lui donoit des ailes: Il voloit avec plus de legéreté que n'eussent fait Bucepbale ou Pégase. " C'étoient, me répond on, . les Corpuscules qui s'exhaloient de cet , Aliment, que par la force d'une corres, pondance préétablie atiroient ce Cheval," le le veux. Mais encore un mot : On creusa deux fosses à quelque distance de l'Avoine, l'un étroit & sans profondeur, l'autre fort large & très profond. Le Cheval sauta le prémier sans hésiter; mais on eut beau le presser pour le second; il se cabroit. Il étoit cependant plus proche de l'Avoine, & par consequent une odeur plus flateuse, des Esprits plus fins & plus abondans devoient

voient agir sur son cerveau. D'où vient donc qu'en frémissant, il s'éloigna d'un objet si doux? Quoi! ce galop empressé cesse précisément sur le bord du fossé? Malgré son apétit, il ne se précipite pas. Coment discerne-t-il donc qu'il y a du danger, & un danger inévitable? Est-ce machinalement? Est-ce par Raison?

Jusqu'ici j'ai consideré les animaux pris en particulier: Voïons les un moment en Société. Tous les Voïageurs, qui ont fait des rélations du Canada, racontent qu'on y trouve un grand nombre de Castors, qui sont tout à la fois, Architectes, Maçons & Charpentiers. Sans emprunter le secours ni de la Scie, ni du Compas, ni de la Truelle, ces Artistes ingénieux se construisent des Maisons, où tout est proportioné à l'usage qu'ils en veulent faire.

Demandés au Cartésien l'explication de ce phénomène: Il vous répond avec sa confiance ordinaire: " Ces animaux sont des " machines. Les impressions des objets " extérieurs sur leurs cerveaux, les Esprits vitaux, le sang, le mécanisme, " les ressorts, sont les seuls moiens dont l'Ou- vrier suprème se sert pour les faire agir. " Jargon mistérieux, & qui laisse subsister toutes les dificultés! Car enfin, un Castor n'est-

n'est-il pas une machine composée come un autre Castor & destinée pour la même fin ? Ne les supose-t'on pas ici placés dans un mème lieu, & à portée des mêmes objets? Coment donc se peut-il, qu'ils prennent des routes si diverses, pour arriver à un but général? Si chacun d'eux se batissoit un domicile, s'ils agissoient précisément l'un come l'autre, peut-être que cette uniformité doneroit un air de vraisemblance à la solution du Machiniste; mais chacun y a son emploi diférent; l'un se sert de ses dents, pour tailler le bois, & l'autre de sa large Queue pour Truelle, Le plus fort prend la charge la plus pénible, tandis que le foible, le Vieillard caduc, préside à l'ouvrage, celui ci va chercher la Terre glaise, & celui-là la détrempe. L'un traine le bois au bord de l'eau, & l'autre enfonce des pieux. Ici on forme & l'on aplanit un plancher avec des branchages affortis, & là on mesure géométriquement les proportions de l'Edifi-Ici c'est une Digue qu'on dresse en talus & là c'est un Pont qu'on élève, une Voute qu'on cintre: Partout ce sont des prodiges. Quand nos Ouvriers seront ocupés à élever quelque Bâtiment, suivés les pas à pas, & vous n'apercevrés chez eux ni plus d'ordre, ni plus de dessein, ni plus d' Ame

d'Ame. En vérité c'est déraisoner, que de ne trouver aucune raison dans ces Animaux? Lt que le Cartésien ne nous redise plus, qu'il y a éfectivement de l'Intelligence & de la Raison dans toutes ces opérations; mais que cette Intelligence réside dans l'Ouvrier suprème of non chés les Automates. 19. C'est une vaine suposition de sa part; dont il ne done aucune preuve : 29. C'est aller directement contre ses principes : Ne nous a-t-il pas dit lui même, d'un ton didactique, que Dieu agit toujours par les voïes les plus inples & qu'il ne fait rien en vain. Or je demande à tout Juge impartial, s'il n'est pas infiniment plus simple de soutenir, que Dieu a doné une Ame à ces Castors pour les diriger, que de charger Dieu du pénible soin de les conduire tous, par une action générale, puisqu'ils sont tous d'une même espèce; & de varier ainsi leurs opérations selon la variété infinie des ocasions & des circonstances?

Mais pourquoi nous égarer sur des rivages si lointains! Nos Abeilles ne nous sournissent elles pas en petit une preuve capable d'achever la conviction. Imaginons donc un Home, qui voïe une Ruche pour la prémière sois, & qui soit enchanté de la prévoiance, de l'activité, des sages mesures de ces inimitables Républicaines. Que le défeuseur

fenseur des machines lui soutienne, que ce ne sont là que de fragiles morceaux de matiére. qu'elles se meuvent, qu'elles obéissent sans le savoir, qu'elles s'iritent sans courroux; qu'il lui répéte l'ennuieuse Kyrielle des dispositions naturelles du cerveau, des mouvemens du Sang, des Nerfs, des Muscles; du mécanisme; qu'il lui rebate enfin ces pitoïables comparaisons de l'aimant vis à vis du fer; d'une Aiguille de Montre, qui marque les heures sans conoissance; d'un Arbre qui produit sans sentiment ses Fueilles, ses Fleurs, & ses Fruits; le Disciple ne pénétrera jamais cet obscur Galimathias; & sans doute, qu'il lui répondra come ce Valet de TERENCE: Davus sum non OEDIPUS.

Dites au contraire à cet Home, que ces Animaux, qui font le juste sujet de son admiration, ont reçu une Ame du Créateur & assés d'intelligence pour ésectuer tant de miracles; que ces Abeilles raisonent, quoique leur Raison soit bornée à une circonférence beaucoup plus étroite que celle de l'Home: Il entendra ce langage.

Dois je m'arrêter dans un si vaste champ? Mille éxemples s'ofrent en soule à mon Esprit. Je me trouve come dans un Parterre émaillé d'un nombre infini de Fleurs & je ne sais sur laquelle sixer mon choix. Je laisse

laisse donc au Chasseur le doux plaisir de peindre lui même les ruses, la docilité, l'esprit de son chien: Je laisse à ces Dames aimables, qui animent, qui passionent tout, dès qu'il s'agit de leur Chat ou de leur Oisseau, l'agréable soin d'en dire mille jolies choses. Il me faudroit le pinceau des graces, pour m'en aquiter aussi bien qu'elles. Que chacun ensin vante ici ses Animaux savoris. Pour moi je me hâte de conclure, que le sistème qui done une Ame aux Brutes, mis en parallèle avec le sentiment oposé, a cent degrés de probabilité contre un.



## LIVRES NOUVEAUX.

LE DROIT DES GENS, ou Principes de la Loi Naturelle, par M. de VATTEL.

Nous somes apellés à doner de cet Ouvrage un Extrait un peu détaillé, non seulement à cause de son mérite décidé & de l'importance des matières qu'il traite, mais encore parceque l'Auteur est de NEUCHATEL, & que nôtre Journal est particulièrement apellé à rendre compte des Productions nationales.

Pour ne pas y revenir, nous dirons d'abord, que cet excélent Traité est trés bien éxécuté

éxécuté pour la partie Typographique. Il est divisé en IV. Livres qui forment 2. Vol. in 4to. fur grand Papier blanc & en beaux Caractères St. Augustin. Il porte Londres au Titre, mais il a été fait sous les yeux de l'Auteur & c'est la seule Edition qu'il avoue (\*.)

On peut envisager cet Ouvrage come une Production nouvelle en son genre. On a parlé de tout tems du Droit des Gens; on a même beaucoup écrit sur cette matiére; mais on n'en avoit point encore doné les Maximes dans un Sistème féparé. GROTIUS & PUF-FENDORF ont rempli leurs Ouvrages de ces

Ma-

<sup>&#</sup>x27;[\*] Come un Ouvrage de cette nature est trés fusceptible d'être défiguré par des changemens dangereux, M. De VATTEL, menacé d'une contrefaction, qui s'est en éfet éxécutée à Leide & qu'il a très lieu de suspecter par bien des raisons, a déja déclaré, dans plusieurs Feuilles périodiques, que ceux qui voudront avoir son véritable Ouvrage, non tronqué & mutilé, ne doivent aquérir d'autre Edition que celle qui porte Londres & pour Jaquelle il a obtenu l'entrée exclusive en France. Elle se trouve à la Haie, chez Mr. B. GIBERT, à Paris chez Mrs. Guerin & Dr La Tour; à Francsort chez Mrs les Freres VAN-DURBN; à Genève chez Mrs. les Fréres Philibert; & à Neûchâtel chez les Editeurs de CE Journal.

Maximes; mais ils les ont mêlées & confondues avec celles du Droit naturel des particuliers. & cette méthode n'étoit pas propre à en doner des Idées affés distinctes & affés déterminées. Entendons là dessus nôtre Auteur dans sa Préface ( \*. ) " Il est certainement un Droit des Gens naturel. puisque la Loi de la Nature n'oblige pas moins les Etats, les Homes unis en Société Politique, qu'elle n'oblige les Particuliers; mais pour conoitre éxactement ce Droit, il ne sufit pas de savoir ce que la Loi de la Nature prescrit aux Individus humains: L'aplication d'une règle à des sujets divers ne peut se faire que d'une maniére convenable à la nature de chaque sujet. D'où il résulte que le Droit des Gens Naturel est une Science particulière laquelle consiste dans une aplication juste & raisonée de la Loi naturelle aux afaires & à la conduite des Nations ou des Souverains. Tous ces Traités dans lesquels le Droit des Gens se trouve mêlé & confondu avec le Droit naturel ordinaire, sont donc insufisans pour G g " une

<sup>(\*)</sup> Préface p. 5. &. 6.

" une Idee distincte, une solide conoissan-

ce de la Loi sacrée des Nations.

Il est bien vrai que Wolf a doné un Traité en forme du Droit des Gens, qui estle prémier, ou même le seul qui ait parû jusques ici. Mais, d'un côté, il est lié avec tout le Sistème de sa Philosophie, qui est immense; & d'un autre côté, il est écrit dans une Méthode qui y répand beaucoup de séchereffe, & qui n'admet aucun agrément. Par ces deux endroits, il devient à peu près inutile aux persones en qui la conoissance Es le Goût des vrais principes du Droit des Gens font plus importans & plus destrables. C'est ce que nôtre Auteur remarque dans sa Présace, (\*) à quoi il ajoute: " Je pensai d'a-, bord, que je n'aurois qu'à détacher, pour ainsi dire, ce Traité du système entier, en le rendant indépendant de tout ce qui le précède chez Mr. WOLF, & qu'à le revêtir d'une forme plus agréable, plus propre à lui doner accès dans le monde poli. J'en fis quelques essais; mais je reconus bientôt que si je voulois me procurer des Lecteurs dans l'ordre des " persones pour lesquelles j'avois dessein " d'écrire, & produire quelque fruit, je .. devois

<sup>(\*)</sup> Pag. 15.

" devois faire un ouvrage fort diférent de " celui que j'avois devant les yeux, & tra-

" vailler à neuf.

C'est ce que Mr. DE WATTEL a éxécuté dans l'Ouvrage que nous anonçons qui est véritablement Systématique. Les Vérités y sont bien dévelopées, expliquées avec beaucoup de netteté, & sur tout déterminées d'une manière fort satisfaisante, & qui écarte les dificultés que des propositions vagues ne manquent point de faire naitre dans l'Esprit d'un Lecteur. Cela done à l'Auteur la facilité d'établir ces vérités sur des fondemens folides, d'autant plus que pour cet éfet, il les a rangées dans une liaison naturelle, dans un ordre où elles se prêtent du jour les unes aux autres. Ce bel ordre charme tout bon Esprit, parce qu'il l'éclaire mieux, & qu'il le fait toûjours aller de lumiére en lumiére; & il soulage en même tems la mémoire, vû qu'elle est toûjours aidée de l'Intelligence, en ceux qui ont consideré les vérités dans cet ordre là, & qu'à la faveur d'une vérité, on se rapelle facilement celles avec lesquelles elle a été enchainée dans notre Esprit.

On peut dire encore, que cet ordre contribue naturellement à rendre un Traité plus complet. Quand on suit ainsi la liaison des vérités, on va pié à pié de l'une à l'autre; mais quand on va par fauts & par bonds, on s'expose à faire des omissions considerables. Pour juger de la plenitude de ce Sistème, on n'a qu'à parcourir la Table des Livres, Chapitres & Paragraphes qui est à la tête de chaque Volume; on y verra un ample détail des Questions qui se raportent aux Devoirs d'une Nation envers elle même & envers les autres, & dans le Livre mème on trouvera des éclaircissemens sussans lur ces questions.

Le stile est clair, net & coulant, d'une noble & élégante simplicité, tel que doit être le langage de la vérité, surtout quand elle parle aux Rois ou aux Ministres des Rois: Il est d'ailleurs vis & animé dans l'ocasion, tel que le langage d'un Home qui voit des Vérités importantes, & qui les voit bienldans ce qu'elles ont d'intèressant pour le bonheur & la gloire des Nations & de leurs Conducteurs.

L'ouvrage est parsemé d'éxemples heureufement choisis, qui y répandent une agréable variété, qui ramènent le Lecteur sur la Scène du Monde, qui lui présentent les vérités dans un plus grand jour & dans un point de vue plus intèressant.

Il seroit superflu de s'arrêter ici à mon-

trer l'utilité d'un tel Ouvrage. De toutes les Sciences humaines la plus utile sans contredit, est le Droit naturel, joint à la Morale, qui en est la pratique. On pourroit l'apeller la Science du bonheur. Mais le Droit des Gens dont il s'agit ici, n'est autre chose que le Droit naturel apliqué aux Nations; c'est donc proprement la Science du bonheur des Nations : C'est la Science des Princes & des Rois, à la faveur de laquelle, en s'ocupant chacun d'eux, à rendre sa Nation heureuse. ils travailleroient par un beau concert, à rendre toutes les Nations heureuses les unes par les autres : Et combien ne seroient-ils pas plus heureux eux mêmes! Combien ne paroitroient-ils pas fur leurs Trônes avec plus de gloire & de Maiesté!

C'est en suivant toûjours ce grand principe, que les Rois sont établis pour le bonheur des Nations, que l'Auteur détermine les Droits des Nations & les Droits des Souverains.

Voici, par éxemple, coment il parle du maintien des Constitutions de l'Etat, & de l'obénssance aux Loix: (a), La Constitu-

Gg3 ,, tion

<sup>[\*]</sup> Pag. 33. §. 30.

tion de l'Etat & ses Loix sont la base de la tranquilité publique, le plus ferme apui de l'autorité politique, & le gage , de la liberté des Citoiens. Mais cette Constitution est un vain phantôme, & les meilleures Loix font inutiles, si on , ne les observe pas réligieusement. La , Nation doit donc veiller sans relache à les faire également respecter, & de ceux qui gouvernent, & du Peuple destiné à obéir. Ataquer la constitution de " l'Etat, violer ses Loix, est un crime capital contre la Société; & si ceux qui " s'en rendent coupables sont des persones révétues d'autorité, ils ajoutent au crime en lui même un perfide abus du pouvoir qui leur est confié. La Nation doit constamment les réprimer, avec toute la vi-", gueur & la vigilance, que demande Pimportance du sujet. Il est rare de voir heurter de front lés Loix & la Constitution d'un Etat : C'est contre les ataques sourdes & lentes que la Nation devroit être continuellement en garde. " Les révolutions subites frapent l'imagi-" nation des Homes : On en écrit l'Hif-, toire, on en dévelope les ressorts: On néglige les changemens qui arrivent in-2. sensiblement, par une longue suite de " degrés

" degrés peu marqués. Ce seroit rendre aux Nations un service important, que ,, de montrer par l'Histoire, combien d'Etats ont ainsi changé totalement de nature & perdu leur prémiére Consti-, tution. On réveilleroit l'atention des , Peuples; & désormais remplis de cette , excellente Maxime, non moins essentielle en Politique, qu'en Morale, Principiis obsta, ils ne fermeroient plus les , yeux sur des innovations peu considera-, bles en elles mêmes, mais qui servent de , marches, pour arriver à des entreprises " plus hautes & plus pernicieuses." Voici d'un autre coté coment il représente combien la personne des Souverains doit être sacrée & inviolable. (a) .. Ce " n'est point asses que le Prince soit au " desfus des Loix pénales; allons plus ., loin, pour l'Intèrêt même des Nations.

,, Le Souverain est l'ame de la Société, & , s'il n'est pas en véneration aux Peuples, , & dans une parfaite sûreté, la paix pub-, lique, le bonheur & le falut de l'Etat

,, font dans un danger continuel. Le Sa-,, lut même de la Nation éxige donc néces-

, sairement, que la Persone du Prince

Gg 4 ,, foit

<sup>(</sup>a) p. 46. §. 50.

, foit sacrée & inviolable. Le Peuple Romain avoit atribué cette prérogative aux Tribuns, afin qu'ils pussent veiller sans obstacle à sa défense, & qu'aucune crainte ne les troublat dans leurs fonctions. Les soins, les opérations du Souverain sont d'une plus grande importance que n'étoient celles des Tribuns, & non moins pleines de dangers, s'il n'est muni d'une , puissante sauvegarde. Il est impossible ,, que le Monarque, même le plus juste & ,, le plus sage; ne fasse pas des mécontens: , L'Etat demeurera t-il exposé à perdre, , ce bon Prince par la main d'un furieux? , La monstrueuse & folle Doctrine, qu'il ,, est permis à un particulier de tuer un ", mauvais Prince, priva la France, au , commencement du Siécle dernier, d'un , Héros qui étoit véritablement le Pére de , fon Peuple (\*). Quel que foit un Prince, ,, c'est un énorme atentat contre une Na-

, tion.

<sup>(\*)</sup> L'Auteur ajoute à la marge : " Depuis , que ceci est écrit, la France a vû renouveller ,, ces horreurs. Elle gémit d'avoir produit un " Monstre, capable de violer la Majesté Royale " dans la Persone d'un Prince, qui, par les qua-" lités de son cœur, mérite l'amour de ses Su-» jets & la vénération des Etrangers.

, tion, que de lui arracher un Souverain

" à qui elle trouve à propos d'obéir. Il avoit ainsi expliqué peu auparavant, le but pour lequel un Souverain est établi (a). , Il est évident que les Homes " ne forment une Societé Politique & ne ,, se soumettent à ses Loix, que pour leur propre avantage & leur salut. L'autorité souveraine n'est donc établie que pour le bien comun de tous les Citoïens; & il seroit absurde de penser qu'elle puisse changer de nature, en passant dans les mains d'un Sénat, ou d'un Monarque. La flaterie ne peut donc disconvenir, fans se rendre également ridicule & odieuse, que le Souverain est uniquement établi pour le salut & l'avantage de

, la Société.

" Un bon Prince, un fage Conducteur , de la Société doit être bien rempli de ,, cette grande vérité, que la souveraine , Puissance ne lui est confiée, que pour le

falut de l'Etat & le bonheur de tout le Peuple; qu'il ne lui est pas permis de se

chercher lui même dans l'administration

des afaires, de se proposer sa propre satisfaction, ou fon avantage particulier;

Gg 5

<sup>(</sup>a) p. 39. §. 39.

" mais qu'il doit raporter toutes ses vues, ,, toutes ses démarches au plus grand bien ,, de l'Etat & des Peuples , qui lui sont ,, soumis. Qu'il est beau de voir un Roi d'Angleterre rendre comte à son Parle-" ment de ses principales opérations; assu-" rer ce Corps réprésentatif de la Nation, , qu'il ne se propose d'autre but que la ,, gloire de l'Etat, & le bonheur de son " Peuple , & remercier afectueusement , cous ceux qui concourent avec lui à des " vues si salutaires! Certainement un " Monarque qui tient ce langage, & qui ", en prouve la sincérité par sa conduite, ,, est le seul grand aux yeux du sage. , Mais des longtems une criminelle flate-" rie a fait oublier ces Maximes dans la ,, plûpart des Roïaumes. Une troupe de " lâches Courtisans, persuade sans peine " à un Monarque orgueilleux, que la Na-,, tion est faite pour lui, & non pas lui pour , la Nation. Il regarde bientôt le Roïaume ,, come un Patrimoine qui lui-est propre, ,, & le Peuple come un Troupeau de Bétail, , dont il doit tirer ses richesses, & duquel ,, il peut disposer, pour remplir ses vues " & satisfaire ses passions. De là ces guerres , funestes, entreprises par l'ambition, », l'inquiétude, la haine, ou l'orgueil.

" De là ces impôts accablans, dont les deniers sont dissipés par un luxe ruïneux, , ou livrés à des Maitresses & à des Favoris. Delà enfin, les Places importantes données à la faveur; le mérite envers l'Etat négligé, & tout ce qui n'intèresse pas directement le Prince, abandoné aux , Ministres & aux subalternes. Qui reco-, noitroit dans ce malheureux Gouverne-" ment une Autorité établie pour le bien public? Un grand Prince sera en garde même contre ses Vertus. Ne disons point, avec quelques Ecrivains, que les Vertus des Particuliers ne sont pas les Vertus des Rois: Maxime de Poli-, tiques superficiels, ou peu éxacts dans " leurs expressions. La bonté, l'amitié, , la reconoissance sont encore des Vertus ", fur le Trône; & plût au Ciel qu'elles y fussent toûjours! Mais un Roi sage ne se livre pas sans discernement à leurs impressions: Il les chérit, il les cultive " dans sa vie privée : Dès qu'il agit au nom de l'Etat, il n'écoute que la Justice , & la saine Politique. Et pourquoi? , Parce qu'il fait que l'Empire ne lui est confié que pour le bien de la Société; qu'il ne doit point se chercher lui même, " dans l'usage qu'il fait de sa Puissance. Il " tem, tempère sa bonté par la sagesse: Il done , à l'amitié ses saveurs domestiques & pri-, vées; il distribue les Charges & les Emplois au mérite, les récompenses publiques aux services rendus à l'Etat. En , un mot, il n'use de la Puissance publique , qu'en vue du bien public. Tout cela , est compris dans ce beau mot de , Louis XII. Un Roi de France ne , venge point les injures d'un Duc d'Orléans."

Immédiatement après, l'Auteur expose ainsi le Caractère réprésentatif du Souverain. , La Société Politique est une Persone mo-, rale, entant qu'elle a un entendement " & une volonté, dont elle fait usage pour , la conduite de ses afaires, & qu'elle est capable d'obligations & de droits. donc qu'elle confére la Souveraineté à quelqu'un, elle met en lui son entendement & sa volonté, elle lui transporte ses obligations & ses droits, autant qu'ils se raportent à l'administration de l'Etat, à l'éxercice de l'autorité publique; & le Conducteur de l'Etat, le Souverain, devenant ainsi le sujet où résident les obligations & les droits rélatifs au Gouvernement, c'est en lui que se trouve la ,, persone morale, qui, sans cesser abso-.. lument

p lument d'éxister dans la Nation, n'agit désormais qu'en lui & par lui. Telle est l'origine du Caractère réprésentatif que l'on atribue au Souverain. Il réprésente sa Nation dans toutes les afaires qu'il peut avoir come Souverain. Ce n'est point avilir la dignité du plus grand Monarque, que de lui atribuer ce Caractère réprésentatif; au contraire, rien ne la relève avec plus d'éclat : Par la, le Monarque réunit en sa Persone toute , la Majesté qui apartient au Corps entier , de la Nation." Non assurément ce n'est pas avilir la Dignité Royale, que de la réprésenter ainsi: & les Rois qui ont le gout de la véritable gloire, admettent avec plaisir cette idée de leur Majesté, & seront disposés à goûter toutes les maximes qu'on leur proposera, pour maintenir une telle Majesté dans tout son éclat.

Áprès avoir consideré la Nation en elle même, dans le 1er. Livre; dans le 2d. l'Auteur la considére dans sa rélation avec les autres; & il destine d'abord un prémier Chapitre à expliquer les ofices de l'humanité entre les Nations. C'est là qu'on peut voir en particulier l'avantage des idées bien déterminées, pour saire évanouir les discultés qui naissent des idées vagues, pour concilier

concilier tous les devoirs des Nations, soit envers elles mêmes, soit envers les autres, & pour doner constamment à tous ces Devoirs leur juste étendüe. En voici un échantillon, dans la manière dont il propose le Principe général de tous les Devoirs mutuels des Nations (a) .. La nature & ,, l'essence de l'Home, incapable de se su-" fire à lui même, de se conserver, de se persectioner & de vivre heureux sans le secours de ses semblables, nous fait voir qu'il est destiné à vivre dans une " Société de secours mutuels, & par conséquent, que tous les Homes sont obligés par leur nature même & leur essence, de travailler conjointément & en comun à ,, la perfection de leur être & à celle de leur ., état. Le plus sûr moïen d'y réussir est que châcun travaille prémiérement pour foi même, & ensuite pour les autres. Delà, il suit que tout ce que nous nous devons à nous mêmes, nous le devons aussi aux autres, autant qu'ils ont réellement besoin de secours, & que nous pouvons leur en acorder sans nous man-,, quer à nous mêmes, Puis donc qu'une », Nation doit, à sa manière, à une autre ,, Nation,

<sup>(</sup>a) p. 258. §. 1.

, Nation, ce qu'un Home doit à un autre , Home, nous pouvons hardiment poser , ce principe général: Un Etat doit à , tout autre Etat ce qu'il se doit à soi , même, autant que cet autre a un véritable besoin de son secours, & qu'il peut , le lui acorder sans négliger ses devoirs , envers lui même. Telle est la Loi éter, nelle & immuable de la Nature: Ceux , qui pourroient trouver ici un renverse, ment total de la saine Politique, se rassur , reront par les deux considerations sui-

,, 1°. Les Corps de Société, ou les ,, Etats fouverains, sont beaucoup plus ,, capables de se sufficient à eux mêmes que ,, les individus humains, & l'assistance ,, mutuelle n'est point si nécessaire entr'eux, ,, ni d'un usage si fréquent. Or dans ,, toutes les choses qu'une Nation peut ,, faire elle même, les autres ne lui doi-, vent aucun secours.

,, 2°. Les Devoirs d'une Nation en-,, vers elle même, & principalement le ,, foin de sa propre sûreté, éxigent beau-,, coup plus de circonspection & de réserve, ,, qu'un particulier n'en doit observer dans ,, l'assistance qu'il done aux autres. De ce principe ainsi déterminé, l'Auteur déduit d'une manière interessante les Offices de l'humanité entre les Nations, & leur obligation à un amour mutuel. ,, Les Ofices ,, de l'humanité , dit-il, en parlant de ,, cet amour , doivent procéder de cette ,, source pûre, ils en conserveront le ca-, ractère & la persection. Alors on verra ,, les Nations s'entr'aider sincèrement & ,, de bon cœur , travailler avec empresse, ment à leur félicité comune , cultiver la , paix sans jalousie & sans défiance.

Nous prendrions plaisir à suivre nôtre Auteur, dans le détail de ces beaux préceptes, que la Nature même donc aux Nations, qui savent entendre son langage; mais nous devons nous contenter d'ésseurer les matières, & renvoïer le Lecteur à l'Ouvrage même, pour y voir en particulier, coment l'Auteur détermine la règle & la mesure de ces Ofices de l'humanité, par l'égard que l'on doit avoir, en saine politique, à l'état actuel des Homes, aussi bien qu'aux Maximes & à la conduite ordinaire des Nations.

On peut voir dans le Chapitre de l'Usucapion & de la Prescription entre les Nations, coment l'Auteur sait mettre dans un nouveau jour les questions controversées.

Il établit d'abord, que la Prescription est de Droit naturel, parce que (\*) " la Loi naturelle prescrit au propriétaire le soin de ce qui lui apartient, & lui impose l'obligation de faire conoitre ses droits, pour ne point induire les autres en erreur: Elle n'aprouve sa Propriété, elle ne la lui assure qu'à ces conditions. la néglige pendant un tems affés long, pour qu'il ne puisse être admis à la reclamer, sans mettre en péril les droits d'autrui, la Loi naturelle ne l'admet point à la revendiquer, &c. Pourquoi la Loi naturelle ordone-t elle à tous de respec-, ter ce droit de Propriété dans celui qui ,, s'en fert, si ce n'est pour le repos, le falut & l'avantage de la Société humaine? Elle veut donc, par la même raison. que tout Propriétaire, qui néglige son droit pendant longtems & fans aucune juste raison, soit présumé l'abandoner entiérement & y renoncer." &c.

L'Auteur conclut de là que ,, la Prescripa, tion ne pouvant avoir lieu que sur une présomption absolue, ou sur une présomption légitime, elle n'a point lieu si , le Propriétaire n'a pas véritablement

Hh ,, négligé

<sup>(</sup>a) p. 358. §. 141.

, négligé son Droit. Cette condition, ajoute-t-il, emporte trois choses. 1º. Que le Propriétaire n'ait point à allèguer une ignorance invincible, soit de sa part, soit de celle de ses Auteurs. 2º. Ou'il ne puisse justifier son silence par des raisons légitimes & solides. 3°. Qu'il ait négligé son Droit, ou gardé le silence, pendant un nombre considerable d'années; car une négligence de peu d'années; incapable de produire la confusion & de mettre dans l'incertitude les droits refpectifs des parties, ne sufit pas pour fonder & autoriser une présomption d'abandonement. Il est impossible de dé-, terminer en Droit naturel, le nombre d'années requis pour fonder la Prescrip-,, tion : Cela dépend de la Nature de la , chose dont la propriété est disputée, & des circonstances."

La Prescription étant de Droit naturel; l'Auteur en insère qu'elle est pareillement; & à plus sorte raison, de Droit des Gens; mais il ne dissimule pas la disculté qu'il y a d'en faire l'aplication aux Nations, en la fondant sur une présomption tirée d'un long silence, " Persone n'ignore combien il est, dangereux pour l'ordinaire à un Etat, soible, de laisser entrevoir seulement, quelque

quelque prétention sur les possessions, d'un Monarque puissant. Il est donc disicile de sonder une légitime présomption
d'abandonement sur un long silence.
Ajoutés, que le Conducteur de la Société n'aïant pas ordinairement le pouvoir d'alièner ce qui apartient à l'Etat,
son silence ne peut saire préjudice à la
Nation, ou à ses Successeurs, quand
même il sustroit à faire présumer un abandonement de sa part. Il sera question
alors de voir, si la Nation a négligé de
supléer au silence de son Conducteur, si
elle y a participé par une aprobation
tacite.

Ces principes étant d'une aplication très dificile, l'Auteur a recours à d'autres raisons, & à des raisons supérieures, pour établir la force de la Prescription entre les Nations. ,, La tranquilité des Peuples. , dit il, le salut des Etats, le bonheur du , genre humain ne soufrent point que les , Possessions, l'Empire & les autres Droits des Nations, demeurent incertains, su-,, jets à contestations, & toûjours en état " d'éxciter des Guerres sanglantes. , donc admettre entre les Peuples la Pres-,, cription fondée sur un long espace de , tems, come un moien solide & incon-.. testable. Hh 2

, testable. Si quelqu'un a gardé le silence par crainte, par une espèce de nécessité, la perte de son Droit est un malheur, qu'il doit soufrir patiemment, puisqu'il n'a pû l'éviter: Et pourquoi ne le suporteroit il pas aussi bien que celui de se voir enlever des Villes & des Provinces, par un Conquérant injuste & forcé de les lui cèder par un Traité? Ces raisons au reste n'établissent l'usage de la Prescription, que dans le cas d'une rès longue possession, non-contestée & , non interrompüe; parce qu'il faut bien , enfin que les afaires se terminent & prennent une assiéte ferme & stable. Tout cela n'a point lieu quand il s'agit d'une possession de peu d'années, pendant lesquelles la prudence peut engager à garder le silence, sans que l'on puisse être acusé de laisser tomber les choses dans l'incertitude & de renouveller les quèrelles fans fin.

L'Auteur finit ce Chapitre par un Conseil salutaire, qu'il done aux Nations., Puisque la Prescription est sujette à tant de discultés, il seroit très convenable que les Nations voisines se missent eu règle à cet égard, par des Traités, principalement sur le nombre d'années requis.

pour

pour fonder une légitime Prescription ; puisque ce dernier point ne peut être dé-, terminé en général par le Droit natu-, rel seul.

Les Traités font une partie trés importante de l'objet du Droit des Gens; ainsi notre Auteur s'y étend beaucoup, & y déploie sa Science & sa sagacité; & la question de l'interprêtation étant capitale dans cette matière, il prend à tâche de la traiter d'une manière très détaillée & qui paroit complette, ensorte qu'il seroit dificile de trouver des cas que l'on ne pût pas décider à la faveur des règles qu'il done. La simple indication de ces règles nous meneroit trop loin: Mais come l'Auteur trouve ici en son chemin la question du Favorable & de l'Odieux, qu'il met tout à la fois dans un grand jour & dans un jour tout nouveau, il est à propos de raporter ce qu'il en dit.

" Quelques uns ont rejetté la distinction " des choses savorables, & des choses odieu-" ses (\*.) C'est sans doute saute de la bien " entendre. En éset, les définitions qui " ont été donées du savorable & de l'odieux, " ne satissont pas pleinement, & ne sont " point d'une aplication aisée. Après avoir H h 2

<sup>[\*]</sup> Pag. 494. §. 300.

mûrement consideré ce que les plus habiles ont écrit sur la matière, voici, ce me semble, à quoi se réduit toute la question & la juste idée de cette distinction fameuse. Quand les dispositions d'une Loi, ou d'une Convention sont nettes, claires, précises, d'une aplication sure & fans dificulté; il n'y a lieu à aucune interprêtation, à aucon Comentaire. Le point précis de la volonté du Législateur, ou des Contractans est ce qu'il faut suivre. Mais si leurs expressions sont indéterminées, vagues, & susceptibles d'un sens plus ou moins étendu; si ce point précis de leur intention, dans le cas particulier dont il s'agit, ne peut être découvert & , fixé par les autres règles d'interprêtation, " il faut le présumer suivant les Loix de la raison & de l'équité: Et pour cela il est " nécessaire de faire attention à la nature des choses dont il est question. Il est des choses dont l'équité foufre plûtôt l'extension que la restriction; c'est à dire, qu'à l'égard de ces choses là, le point précis de la volonté n'étant pas marqué dans les expressions de la Loi, ou du " Contract, il est plus sur, pour garder " l'équité, de placer ce point, de le supoer, dans le sens le plus étendu, que , dans

d'étendre la signification des termes, que de la resserrer: Ces choses là sont celles que l'on apelle favorables. Les choses odieuses, au contraire, sont celles dont la restriction tend plus surement à l'équité, que leur extension. Figurons nous la volonté, l'intention du Législateur ou des Contractants, come un point fixe. Si ce point est clairement conu, il faut s'v arrêter précisément : Est-il incertain? On cherche au moins à s'en aprocher. Dans les choses favorables, il vaut mieux passer ce point, que ne pas l'ateindre: , Dans les choses odieuses, il vaut mieux , ne pas l'ateindre que le passer. "

Cette explication conduit à reconoitre facilement quelles choses sont favorables, & quelles sont odieuses; come par éxemple, que ce qui tend à l'utilité comune & à l'égalité est favorable; & que le contraire est odieux; que ce qui est utile à la Société humaine est favorable, & que le contraire est odieux; que ce qui contient une peine est odieux Esc.

Pour éclaircir d'autant mieux cette matière, l'Auteur observe (\*) qu'il est , des choses qui tiennent tout ensemble du , favorable & de l'odieux suivant le côté par

H h 4

<sup>[\*]</sup> Pag. 400. 6. 306.

, lequel on les regarde. Ce qui déroge aux Traités, ou qui change l'état des , choses est odieux; mais s'il fait au bien . 3, de la paix, il est favorable par cet en-, droit. Les peines tiennent toûjours de ), l'odieux : Cependant elles pourront être , raportées au favorable, dans les oca-, sions ou elles sont trés particuliérement , nécessaires au Salut de la Société. Quand ,, il s'agit d'interprêter des choses de cette , nature, on doit considerer, si ce qu'elles ont de favorable l'emporte de beaucoup , sur ce qu'elles ofrent d'odieux; si le bien qu'elles procurent en leur donant toute l'étendue que les termes peuvent permettre, est fort au dessus de ce qu'il y a de , dûr & d'odieux; & en ce cas, on les compte a, au nombre des choses favorables. C'est , ainsi qu'un changement peu considera-, ble dans l'état des choses, ou dans les ., Conventions, est compté pour rien, , quand il procure le précieux bien de la , paix. . . . . . . . . Mais à moins de ,, cette disproportion, & toutes choses ,, d'ailleurs égales , la faveur est pour le ", parti qui n'ofre rien d'odieux; je veux , dire que l'on doit s'abstenir des choses ,, odieuses, à moins que le bien qui s'y trouve ne surpasse si fort ce qu'il y a d'o-., dieux.

465

;, dieux, qu'il le fasse en quelque sorte dis-;, paroitre. Pour peu que l'odieux & le ;, favorable se balancent dans une de ces ;, choses mixtes, elle est mise aux rangs des ;, choses odieuses."

C'est de ces principes lumineux que l'Auteur déduis ensuite les règles de l'interprètation des choses favorables & odieuses.

(Nous donerons l'Extrait du II. Volume dans nôtre prochain Journal.)

## AUX EDITEURS.

Sur un Livre Nouveau.

Je suis trés disposé à vous sournir de tems en tems quelques Extraits de ce qui s'anoncera dans ce Païs; mais avés vous bien pensé, Messieurs, à l'usage que vous prétendés en saire? Des Extraits de Livres saits au Pais de V\*\*! Qui lira cela? Qui ne s'en moquera pas? A qui serons nous croire,

Dignos posse Libros, dignaque Excerpta daturos

J'entendents Dignos d'être achetés au de-

466 Journal Helvétique

là du Rhône & du Lac, & Digna d'avoir placé dans le Journal Helvétique.

Vervecum in Patria, crassoque sub aere nasci.

Oui Vervecum, il n'y a rien à rabatre; car je suis sûr que nôtre Mouton a plus de réputation chés vous que le meilleur de nos Ecrivains. Qui sait mème, si un bon Livre de nôtre crû n'y passeroit pas pour quelque chose d'aussi rare, qu'un Suisse pensant le parut aux yeux d'un honète Journaliste de Paris, il n'y a guère qu'une trentaine d'années ?

Mais vous le voulés, & je n'ai rien à vous refuser. Si le Journal en soufre, ce sera votre afaire; la mienne est de vous servir à yôtre mode. Peut-être même, que la nouveauté du cas en sauvera le prémier ridicule. Peut-être aussi qu'on nous rendra plus de justice, quand nous nous serons un peu plus montrés. Après tout, si nos Gens de Lettres sont ignorés, c'est leur faute. Ils écrivent trop peu, & lorsqu'ils font tant que d'écrire, ils ne savent point en faire assés de bruit; ils ne pensent point à faire leur cour aux Libraires & aux Journalistes; ils ne se, / mettent point à leurs gages; ils ne dédient jamais leurs Livres à des Noms qui les fassent

faffent valoir; ils s'y nomment rarement eux mêmes, & souvent ils les font imprimer par tout ailleurs, sans dire un seul mot qui informe le Public d'où ils viennent. Le moïen avec cela qu'on parle d'eux? Il y a long-tems que je suis choqué de ces maniéres, & que je songeois à vanger mes Compatriotes de leur stupide modestic. Mais je ne savois coment m'y prendre; l'ouverture que vous me faites y pourra servir. Voici déja dequoi faire entendre au monde, que nous lisons autre chose que des Almanachs, & des Heures, & que si nous en somes encore au XII. Siécle, par les Habits de nos Femmes, nous n'avons pas laissé d'atraper la Philosophie du XVIII. Esfai sur L'ENTENDE-MENT HUMAIN, tiré de l'Anglois de Mr. LOCKE. Avec des Notes pour éclaircir, confirmer, ou réfuter les pensées de cet Auteur. Par F. Ch\*\*\*. Ch. A. D. L. R. D. S. M. In IVto. pag. 325. Sans l'Avertissement. A. M\*\*\*, chez H. PRUDE'.

Dans cet Avertissement, qui vaut bien une Présace, puisqu'il remplit six grandes pages, Mr. Ch. prend d'abord ses suretés contre la mauvaise humeur de ceux qui pouroient trouver à redire qu'il ait emploié son loisir à travailler sur l'Ouvrage d'un Hérétique. Il dit là dessus que Mr. LOCKE

n'étoit pas plus méchant qu'Homère, Platon, Aristote, Horace, Térence, & tant d'autres Anciens qui ont été publiés, comentés, traduits par des Prêtres & par des Réligieux, à qui on n'en fait point un crime. Il ajoute, que l'Essai sur l'Entendement, ni aucun autre Livre de Mr. LOCKE n'aïant été mis dans l'Index, rien n'a dû l'empêcher de faire de celui-ci l'objet de ses veilles pendant quelques mois d'hiver. Il va même jusqu'a prétendre que l'Eglise lui aura quelque obligation, parce que les principes philosophiques de ce fameux Auteur font souvent trés favorables à nôtre Sistème sur quelques uns des points controversés, come il aura soin de le sairevoir dans ses Notes. Mais, dit-il encore, quand cela ne seroit pas, Mr. LOCKE ne traite ici que les Elémens généraux des Conoissances humaines: Il n'y a donc pas plus d'hérésie à les éxaminer avec lui, qu'il n'y en auroit à spéculer sur la figure, les noms & la valeur des vingt quatre Lettres de l'Alphabeth, dont les Huguenots se servent pourtant tous les jours, aussi bien que les Ecrivains les plus Orthodoxes.

Mr. Ch. nous aprend ensuite, coment il s'y est pris pour tirer cet Essai de l'Anglois. Il n'a point fait come Mr, Coste,

qui avoit traduit l'Original pied à pied. Cette traduction est fidèle, mais elle a trop respecté la manière disuse & un peu entortillée de l'Auteur; ses redites, & les autres négligences de son stile. Ce n'est pas qu'on veuille décrier, à cet égard, ni l'un ni l'autre. Quoique Mr. LOCKE ait passé condamnation là dessus, ( mais en déclarant qu'il n'avoit ni le courage (\*) ni le loisir de faire mieux ) on est fort disposé à l'excuser, par une raison dont il ne s'est point avise, ou qu'il n'a pas voulu alléguer, & qui ne laisse pas d'être fort bone : C'est qu'il écrivoit de tête, & non de mémoire. Non que sa matiére fut nouvelle; rien n'étoit plus ufé dans les Ecoles; mais ses pensées n'en sont pas moins à lui. Il est original, presque par tout. Il défriche, à sa manière, un Terrain, qui passoit pour fort cultivé, & qu'il trouvoit lui, fort éloigné de l'être. En pareil cas, un Ecrivain, d'ailleurs éxact & profond est très éxcusable de ne pas saisir d'abord la précision, qui ne se présente guères, que quand tout est déja pénétré & pensé, & qu'on n'a d'autre soin que celui de l'expres. fion & de l'arrangement. C'est-là un avan-

tage

<sup>[\*]</sup> Dans la Préface de la Iére Edition.

tage que Mr. Coste n'avoit pas non plus, & que persone ne pouvoit avoir par raport à l'Essai, dans le tems qu'il sut mis en François, & que le Métaphisique en étoit encore toute neuve.

Mais depuis qu'elle est devenue plus comune, Mr. Ch. croit pouvoir se flater, sans beaucoap de vanité, d'être venu à bout, de ce qui auroit doné trop de peine au prémier Traducteur, & que l'Auteur lui même n'avoit pas eu le courage d'entreprendre.

"", Les Ouvriers les plus médioners, dit Mr. Ch. trouvent, tous les pours, des voies abrègées, que n'any voient point aperçues, ni les inventeurs, ni leurs prémiers Elèves. Ou si l'on veut une autre comparaison, rien n'est plus facile que de le faire, dans un Païs, où l'on est habitué, des Sentiers incomus à ceux qui en ont dabord fraié les grandes routes."

Cependant, mon Compatriote n'entend point que son travail passe pour un's simple Abrègé, come celui qu'un Ministre (\*) du Païs de Vaud traduisit de l'Anglois, il y a 20. ou 25. ans; ni même come celui que Mr. Le Clerc avoit déja publié, il y en a

près

<sup>(\*)</sup> Mr. Bosset.

près de 70. & qui est incomparablement mieux sait. (\*) Au lieu que Mr. Ch. prétend doner l'Essai tout entier; seulement il a cherché à le débarrasser de redites inutiles, & taché de l'exprimer avec moins de détours, & en moins de paroles, toutes les sois qu'il a cru pouvoir le saire sans nuire à la clarté, & sans laisser rien échaper d'im-

portant.

Pour se mettre en état d'y réussir il a comencé par lire fon Original, plusieurs fois, & tout de suite; après quoi il en a repris chaque Livre & chaque Chapitre, & s'en est rendu toutes les idées & leur liaison très familières, puis s'étant fait des Abiègés marginaux de châque paragraphe, il s'est érudié à faisir sur châcun tout le Sens de Mr. LOCKE, à le digerer, & à le rendre avec autant de précision & de netteté qu'il s'en est trouvé capable; de sorte qu'il croit avoir dit en nôtre Langue, tout ce que Mr. Locke a voulu dire en la sienne; mais de l'avoir dit avec plus de menagement pour la patience & pour l'aplication du Lecteur. C'est le même Arbre, dit Mr. Ch. mais émonde Es élagué, sans qu'on lui ait rien ôté de ce qu**i** 

<sup>(\*)</sup> Aussi Mr. Locke lui même est il l'Auteur de cet Abrègé, qui se trouve au VIII. Tome de la Biblioth, Universelle.

qui a paru servir ou à la simmetrie, ou an raport de ses branches. Au moien de cette réparation l'Essai sur l'Entendement est moins long d'un tier; mais si Mr. Ch. n'y est bien trompé, il sera, d'une bone moitié, plus aisé à comprendre & à retenir. Il est fort à souhaiter que de si belles promesses ne soient pas vaines; car il est certain que ce Livre célèbre est beaucoup moins lû qu'il n'en a la reputation & qu'il ne mérite de l'ètre, & qu'il est souvent lû avec un dégout, qui ne manque point d'excuse, dans le peu de saçon que son Auteur lui avoit doné. Ce seroit donc bien meriter d'un très grand nombre de Lecteurs, que de l'avoir rendu moins rebutant de ce côté là.

L'Edition Angloise, dont on s'est servi, est la cinquième, qui parut à Londres en 1706. une année après la mort de Mr. Locke. Elle est augmentée de plusieurs morceaux des Réponses de Mr. Locke au Docteur Stillingfleet, qui avoit ataqué l'Essai avec beaucoup plus de chaleur que de solidité. Mr. Ch. a fait quelque usage de ces Aditions; mais elles ne lui ont point paru assés considerables pour se servir de toutes.

Cela le conduit à ses Nottes. Le Titre en anonce de trois sortes : Celles des deux prémières

prémières ne sont pas fort nombreuses. S'il a falu éclaircir & confirmer quelquefois les pensées de Mr. LOCKE, c'est un secours dont il n'a eû besoin que tarement. Pour celles de la troisiéme espèce, elles tienent un peu plus de place, & vous dirés, peut - être, Messieurs, que c'est tant pis pour Mr. CH. dont les censures ne sauroient faire grand tort au Philosophe Anglois: Aussi mon Compatriote est il bien éloigné d'en vouloir à la réputation de Mr. LOCKE, pour qui il n'auroit pas tant pris de peine, s'il en faisoit moins de cas; mais il cherche la Vérité, & il a apris de son Auteur même à ne respecter qu'elle. Mr. LOCKE l'a vue plus souvent que le Docteur Stillingfleet & d'autres Théologiens de sa Comunion l'ont crû; mais Mr. LOCKE, tout Mr. LOCKE qu'il est, n'a pas l'infaillibilité que lui atribuent presque Mrs. les Free-Thinkers, des deux cotés de la mer; & Mr. Ch. qui ne reconoit ce privilège que dans l'Eglise & dans son Chef, trouve fort ridicules ceux qui la refusent au St. Père, pour la doner au prémier Philosophe qui leur tend la main. Quoiqu'il en soit, je me persuade que les Lecteurs équitables trouveront Mr. LOCKE combatu, souvent avec asses d'avantage, mais toûjours avec beaucoup de politesse;

& c'est bien le moins qu'un Commentateur doive à son Texte.

Il faudroit maintenant vous doner quelques échantillons de l'état où Mr. Ch. a mis ce Texte, & de ses Nottes. Mais, pour parler come Mr. Locke, je n'en ai, aujourdhui, ini le courage, ni le loisir: Ce sera donc pour une autre fois, si vous remarqués que le Public s'en soucie, & si vous le souhaités vous mêmes, J'ai l'homeur d'être, &c.

St. M\*\*\*. le 30. Mars 1758.

## EPITRE

## A MR. ROUSSEAU de Genève.

Tu m'apelles à toi, Jérusalem chérie;
Mon ame tressaillit au doux nom de Patrie:
Rousseau, dans tes Ecrits j'ai puisé cet amour,
Dans mon cœur obscurci, tu sis briller le jour;
D'un orgueil isolé foudroiant les chimères,
Tu m'apris à m'aimer dans l'amour de mes Fréres;
A resserrer sans cesse & cherir ces siens
Qui de tout l'Univers nous sont Concitoiens.
Yuide de sentimens, mon Ame dessechée
Etoit come une Fleur de sa Tige arachée,
Qui n'aiant plus de part aux Suos de son terroir
Perd son eclat, se fane, & languit sans espoir.

O généreux Rousseau, dans le fond de mon Ame Tu fis briller un trait de ta sublime flame! Un Ami plus formé vint enfoncer ce trait: Amour universel, quel n'est pas ton atrait! Jusqu'à toi m'élevant, Humanité chérie, Je sentis de mon Cœur l'éxistence élargie: Je vis que pour ateindre à la félicité Il faut enter son cœur sur cette humanité: Ainsi quand du Très-Haut la Puissance infinie Ouvroit dans le néant les sources de la vie. Ce bon Pere jettoit sans partialité Sur ces Etres naissans des regards de bonté. Soïés heureux, dit-il, croissés Famille chére, Vous trouverés en moi la tendresse d'un Pére: Toi, Terre, ouvre ton sein & prodigue ton Fruit: Soleil, préside au jour, & toi Lune, à la nuit. Ainsi nous contemploit d'un œuil de complaisance Ce Dieu, qui nous créa dans la simple innocence : Tout eût été comun: Nulle propriété N'eut corrompu nos Cœurs de fon germe infecté: Dans la masse des Biens, puissans, sans diférence, Des cris d'amour, de joïe, & de reconoissance, Vers un Dieu satisfait auroient été portés; Non ces cris de fraïeurs nés des Sociétés. O des Cœurs vertueux chaine auguste & sacrée. Amour, toi seul devois, sur la Terre épurée, Maintenir à jamais ces sentimens divins. Qui dans un même Cœur unissent les Humains: Sentimens généreux, la Source intarissable Des plaifirs purs & vrais, du grand & de l'aima blo! Par vous brifant les fers d'un orgueil importun Et cherchant son bonheur dans le bonheur comun. L'Home au dessus du Moi, sait élever sa vue Et doner à son Cœur plus de feu, d'étendue.

Ii 2 Oui.

Journal Helvétique

Oui, l'Home étoit heureux dans la simplicité. Sans éfort & sans art enclin à la bonté: Libre, sain, dégagé d'erreurs & de sistèmes, Dans la nature enfin, puisant ses biens suprêmes. Vertueux par instinct, sans desirs combatus, Et plus sage que nous, avec tant de vertus. Enyvrés des vapeurs de vôtre propre songe, Et toûjours égarés dans la nuit du mensonge. Parmi tant de Savans qui ne m'aprenés rien. Je vois des Orgueilleux, & pen d'Homes de bien. Dignes fruits que l'on doit à la Philosophie Qui d'erreurs en erreurs proméne nôtre vie, En deviens tu meilleur, Mortel audacieux, En mesurant la Terre, ou compassant les Cieux? Est-ce à toi, malheureux, de voir dans ces abymes? Penetras-tu jamais ces régions sublimes, Où sur un char de seu l'arbitre des destins Promène son Tonerre & juge les Humains, Comande aux Vents brulans, aux Eclairs, à la Foudre, Regarde l'Orgueilleux & le réduit en poudre? Ses yeux étincellans anoncent le trépas; La terreur & l'effroi marchent devant ses pas; Des Parvis éternels les Voutes retentissent. Et les monts en sueur devant lui tressaillissent : Les Cieux en frémissant reconoissent ses Loix, Et les Rochers fumans se fondent à sa voix. Sais - tu qui de la Mer ordona les limites Et retient son orgueil dans ses bornes prescrites. Quand ses Flots en fureur exhalant leur courroux S'apaisent à cet ordre: Arrête ici tes coups? Pénétras-tu jamais ses Cavernes profondes? Ton œuil a-t-il percé l'abime de ses ondes? Est-ce toi qui reglas les Saisons & les Jours? De l'Astre qui t'éclaire as-tu règlé le cours? Sais-tu coment du vuide il parcourt la carriére

Et

Et lance jusqu'à toi ces torrens de lumière;
Coment sans s'epuiser chaque jour il reluit
Sans cesse produisant, sans cesse reproduit?
Quite ces Régions & retombe en toi-meme,
Ecoute les Arrêts de ton Juge suprème:
CeJuge, c'est ton Cœur, c'est par ses sentimens
Que tu peux de ta vie embellir les instans.
Ton Esprit est borné, mais ton Cœur est immense,
Aime & chéris les tiens, c'est ta seule science,
Non, l'Home envelopé du méprisable Moi,
N'ensanta jamais rien de généreux en soi.
Mais de ce Moi rampant coment briser les chaines?
Sortés de vos Tombeaux, Ombres des Dr'mos-

Ombres des Curius, toi CATON, toi BRUTUE, Montrés à vos Enfans le chemin des Vertus. Quel est cet Orateur dont la male éloquence Agite les Mortels avec tant de puissance: Il ranime à fa Voix les Esprits consternés. Les embrase d'un feu dont ils sont étonés: Interprête des Droits que la Vertu reclame Chez les Athéniens fait voler sa grande Ame. Vous ne putes longtems, malheureux Citoiens, Conserver cette force & briser vos liens: Le joug desLoix vous pèse, il faut celui d'un Maître. Le moment est venu, PHILIPPE va paroitre, L'Home des arts, du luxe & de la volupté Ne te conut jamais, auguste Liberté: Tu méprifas toûjours ces Fils de dependance Qui des Mortels égaux avilit l'excellence : La Patrie & les Loix, voilà les seuls liens Par lesquels uniffant tous les Concitoiens Tu les rends tous égaux. Le Luxe aussi les lie Des Corps morts entassés sans vigueur & sans vie Sans doute font égaux. Quel Tiran odieux Ii 2 Sre

Sur un Trone de sang se présente à mes yeux: Je vois autour de lui des mullions d'Esclaves Oui rampent dans la fange & baisent leurs entraves. Pense-t-on, sans frémir à ces Etats afreux Ou sans cesse au pouvoir d'un Monstre furieux L'Home obeit à l'Home & se vend avec joie. Jouet des passions dont son Ame est la proje. Le plus leger écart perd un Etat, un Roi. Que sera-ce d'un Fou qui n'obéit qu'à soi ! Il dit: Des Animaux couchés dans la poussière De ses yeux foudroians semblent fuir la lumière L'infame servitude, au front toujours baisse Promène en frissonant son regard empressé. Aux côtés du Tiran, des Mortels dans l'atente Recueillent à l'envi sa parole expirante. Stupidement actifs, pour ramper & servir, Ils semblent s'arracher l'honeur de s'avilir O Toi, divin Auteur, dont la raison sublime Du Dédale des Loix perçant l'obscur abime Fit passer devant toi tous les Peuples divers Et parler la Raison qui règle l'Univers. L'Amour Universel à tes Ecrits préside. La Sagesse dictoit, & ton Pinceau rapide Précipitant ses traits nous remplit à la fois D'horreur pour les Tirans, de respect pour les Loix. Que ne puis-je après toi peindre avec véhémence De ces Homes afreux la brutale insolence; Peindre le Genre-humain avili, désole, Tranquile sous le fer, dont il est immolé; Et pendant qu'un Tiran avec tant de furie Sous un Sceptre d'airain fouloit la molle Asie, Vers ces Climats heureux tournés vous mes regards: Là de la Liberté brillent les Etendarts : Je vois à ses côtés la Loi seule pour Reine, Qui le Glaive à la main préside en souveraine Elle dicte à chacun ses Augustes Arrets

Tous ne conoissent qu'elle, ils sont tous ses Sujets. La Vertu qu'en ces lieux avec l'air on respire Sur ces Cœurs Citoïens éxerce son empire: Le Citoïen est tout : L'orgueilleux Magistrat De cette qualité tient son plus grand éclat. Ce sont moins des Bourgeois unis par la fortune Que des Confédérés pour la gloire comune. La Raison par les Loix gouverne ce grand Corps La paisson bouillante anime ses ressorts. Par tous ces grands objets, qui remplissent sonAme, L'Home épure son cœur, l'élargit & l'enflame. Les Favoris du jour n'aiment qu'eux dans leur Roi. Ici les Citorens s'aiment tous dans la Loi, De ses Dons le Despote est l'Arbitre suprême; La Loi qui les dispense est la sagesse même. Là le sujet qui brigue est force d'éxiler L'ame, qu'un Citoien doit toûjours rapeller. L'Etat républicain conoît seul l'abondance, Le Roi s'il pille tout est toûjours en soufrance: Par tant d'Impôts enfin l'Etat est abatu Car le tems détruit tout excepté la Vertu, Là le Nom de Patrie est un nom ridicule, D'horreur au Nom de Roi le Citofen recule Là vers la liberté tournant sa passion, Châque Société forme une faction. La crainte du Despote est le motif servile, L'honeur faux ches les Rois est un foible mobile. SPARTAINS, par la Vertu vous renoncés à vous Vous méprifés le moi, pour le trouver en tous. Ofi trop jeune encor je pouvois présenter Ces Vertus, que mon cœur comence de goûter ! O si mes traits pouvoient peindre avec cette vie, Que tu peins, Cher Rousseau, l'amour de la Patrie: Le montrerois le Luxe enchainant l'Univers Et le Romain superbe avili par des Fers: Je peindrois come toi les Romains de cet âge

Journal Helvétique

480

Pauvres & n'aïant qu'eux, leurs Vertus en partage Arbitres des destins du monde épouvanté Citant l'orgueil des Rois devant leur pauvreté : Je les vois s'avancer, armés de leur constance Armés de ces Vertus qu'acroit la réfistance. Que le tems justifie, & qui dans un grand Com S'élèvent come un feu pressé par son ardeur: Toi, qui combatis Rome avec ton opulence, Ateste son neant & son insufisance Carthage, & que put l'or contre des Curius ? Viens, fois témoin pour moi contre tous nos Créfus. Genevois, si jamais par un destin contraire Tes remparts menacés alumoient ta colère, Coment foutiendrois-tu tes éforts impuissans? Ta Memphis oposant des Crésus, des Savans. Crois-tu, que le tranchant de l'Epée énemie N'ofat toucher tes Dieux, & respectat leur vie.

Le Mot du Logogriphe du Mois dernier est CEN. TURIE.

## TARLE

TClaircissemens sur les Apo	aritions des Anges
L & de J. C. le jour de la	Resurvettion du
Seigneur.	262
	de Cont los Fonds
Effai fur cette Quellen Que	ers tont les Fonde-
mens de la Sacré & gire	en font les De-
voirs.	385
Conclusion des Get res far les	prequitions a pren-
dre en faver d'an Famil	401
Apologie du lux	400
L' Abeille Literage BU B	A STATE OF THE STA
Extrait du Droit de la per	Mr. de VATTEL. 439
Lettre sur un nouvel onore	age fait dans le
Pais de Valais.	465
	at deced by water of the
Epitre à Mr. Rousseau de	seneve. 474

